

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERÊTS

Le Comte de Vermandois
Raoul IV de Crépy
et Péronelle d'Aquitaine
sœur de la Reine Aliénor

Celui qui visite les admirables bâtiments de l'abbaye de Longpont et les restes de son immense église, apprend que le second fondateur de cette vénérable abbaye fut le comte de Vermandois Raoul IV de Crépy ; non loin de là, dans la vallée de l'Automne, à l'abbaye de Lieu-Restauré, on lui explique que c'est une fondation du même comte Raoul ; s'il va à Saint-Arnoul de Crépy, à l'abbaye d'Ourscamp, et dans nombre d'anciens centres religieux, notamment en Valois ou en Vermandois, on lui parle toujours de ce comte Raoul, comme d'un bienfaiteur plein de piété.

Mais en lisant les œuvres de ses contemporains, notamment la vie de Louis VI le gros par Suger, abbé de Saint-Denis, le comte Raoul nous est représenté essentiellement comme un seigneur ardent au combat, célèbre par sa vaillance, Sénéchal de France, et ce qui n'était alors pas si fréquent, toujours fidèle au roi, son cousin germain, Louis VI le gros.

Le comte Raoul nous apparaît, par ailleurs, sous un jour très différent, encourant l'anathème de Saint-Bernard, deux fois excommunié par le pape, à raison de son union avec la jeune Péronelle, sœur de la reine Aliénor d'Aquitaine, refusant durant des années de se séparer d'elle, quelles que soient les foudres de l'église et les graves conséquences politiques et militaires de cette union.

Quelle était donc cette petite sœur d'Aliénor d'Aquitaine ; on voudrait aussi savoir si elle avait le même tempérament. Mais on constate que sa vie fut avant tout l'histoire d'un véritable et réciproque amour qui dura jusqu'à la mort de Raoul et auquel Péronelle demeura toujours fidèle.

I. - Ascendance et jeunesse de Raoul IV de Crépy, Comte de Vermandois.

ASCENDANCE ROYALE DU COMTE RAOUL PAR SON PERE HUGUES LE GRAND.

Raoul était le petit-fils du Roi de France, Henri 1^{er} (1005-1060) dont la vie difficile, les durs combats et le courage ont été si souvent relatés par les historiens qu'il est inutile de les rappeler.

Veuf et sans enfant, Henri se remaria, en 1051, avec la ravissante Anne de Russie, née à Kiev. En vue de ce mariage, Gautier Savoir, évêque de Meaux, était parti en mission auprès du grand-duc en 1050 (1). Cette alliance avec une princesse aussi lointaine nous étonne aujourd'hui, mais Anne était fille de Jaroslav, grand-duc de Russie, d'une famille illustre notamment par ses liens avec les empereurs d'Orient et par les alliances de ses frères et sœurs (2). Elle avait connu dans la grande cité commerciale de Kiev une civilisation brillante (3). Lorsqu'elle arriva en France, sa beauté impressionna ses contemporains. Il n'y avait, au surplus, pas de différence de religion entre les deux époux puisque la séparation des Eglises d'Orient et d'Occident ne fut consommée qu'en 1054 après leur mariage.

Désireux d'avoir des enfants, le couple royal fit vœu, s'il en obtenait, de bâtir une église. Un premier fils naquit en 1053 et la Reine tint à ce qu'il porte le nom de Philippe en souvenir de sa race ; certains vont même jusqu'à rappeler qu'une tradition fabuleuse rattachait à Philippe de Macédoine, les empereurs d'Orient dont Anne descendait. En tout cas, le nom parut étrange à certains barons de France et ce bébé qui devint plus tard Roi de France, commença la série de nos Rois du nom de Philippe ; un second fils, Robert, naquit ensuite mais mourut en bas âge en 1060 ; enfin, vint Hugues le Grand, né en 1057, qui fut le père du Comte Raoul.

Lorsque Henri 1^{er} vint à mourir le 4 Août 1060, il laissait une veuve encore jeune et deux fils de 8 et 3 ans. C'est Anne qui les éleva avec beaucoup de tendresse, laissant surtout à Baudouin, Comte de Flandre, tuteur du jeune Philippe, la charge de suivre les affaires du royaume ce qu'il fit avec beaucoup de sagesse jusqu'à sa mort survenue en 1067.

Au décès de son mari, la Reine Anne tint à accomplir le vœu qu'elle avait fait et fonda en 1060, Saint-Vincent de Senlis dont l'église fut consacrée le 29 Octobre 1065. Aujourd'hui, le grand clocher de Saint-Vincent monte toujours dans le ciel de Senlis et la mémoire de la Reine Anne demeure fidèlement respectée au collège Saint-Vincent ; aussi, lors du 9^e centenaire de l'église, un inoubliable « son et lumière » a permis d'évoquer le souvenir de sa fondatrice dans le cadre d'une cérémonie liturgique de rite désormais orthodoxe, suivie de danses ukrainiennes (4). Le roi Philippe

1^{er} et Hugues le Grand gardèrent toujours un fidèle attachement à leur mère, la Reine Anne, qui les avait élevés, quelle que soit d'ailleurs l'aventure sentimentale qu'elle connut ensuite.

LA REINE ANNE, VEUVE DE HENRI 1^{er}, ET LE COMTE RAOUL III DE CREPY.

La Reine Anne s'était retirée à Senlis ; elle était encore jeune et toujours aussi belle. Le Comte Raoul III de Crépy la voyait souvent et en devint éperdument amoureux. Ils décidèrent de s'épouser mais il y avait un grave obstacle : Raoul était marié ; comme il était fort impétueux, il répudia sa femme sous prétexte d'adultère et épousa la Reine Anne en 1062 ; mais la pauvre Haquenez, que ne se sentait nullement coupable, porta plainte auprès du pape Alexandre II qui fit faire une enquête par les archevêques de Reims et de Rouen. Le pape ordonna à Raoul III de reprendre sa légitime épouse et de renvoyer Anne, mais la passion de Raoul était trop forte, il ne s'inclina pas et demeura avec Anne, ce qui provoqua une sentence d'excommunication.

Dans son catalogue des actes de Philippe 1^{er}, Maurice Prou nous précise bien d'ailleurs que les actes auxquels souscrivit la Reine Anne portent la mention « Anna Regina » jusqu'en 1063 mais qu'à partir de son union avec Raoul III, elle porte seulement le titre de « mater Philippi regis ».

Malgré cette situation assez étrange, déplorée par ses fils, Philippe 1^{er} ainsi que son frère conservaient une profonde affection pour leur mère qui vivait le plus souvent au château de Crépy. Quant à Raoul III, nous le voyons accompagner le jeune Roi à Corbie, en 1065 puis, lors de la succession de Baudouin, Comte de Flandre, assembler ses troupes pour les mettre au service du roi, dans une campagne d'ailleurs malheureuse où il perdit son fils aîné Gautier.

Si la mort d'Haquenez permit à Raoul III de régulariser son mariage et d'obtenir la levée de l'excommunication, il n'en mourut pas moins excommunié une seconde fois en raison de la façon dont il s'était emparé de Péronne et de Montdidier ; c'est dans cette dernière ville qu'il décéda le 8 septembre 1074. Alors, la Reine Anne revint auprès de son fils qui l'accueillit avec cœur.

S'il a paru utile de rappeler cette aventure bien qu'elle soit fort connue, c'est qu'elle a sans doute eu une influence dans le comportement de Raoul IV de Crépy lorsqu'il s'est trouvé dans des circonstances comparables, pris entre un amour impétueux et durable et les foudres de l'église.

ASCENDANCE DES COMTES DE CREPY ET DE VERMANDOIS PAR ADELE DE VERMANDOIS, MERE DU COMTE RAOUL.

Les Comtes de Crépy avaient, dès le début du XI^e siècle, des possessions considérables : Crépy et le Valois - le Vexin - Dreux - Mantes et Meulan - Amiens - Péronne et Montdidier.

Pendant trois générations, par suite de mariages, ils agrandirent leur domaine ; la fille d'Héribert de Senlis apporta à Gautier le Blanc, le comté de Senlis ; la fille d'Hilduin de Nanteuil apporta à Raoul II la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin ; Adélaïde, fille du Comte Naucher, première des trois femmes de Raoul III, morte en 1053, lui apporta Bar-sur-Aube et Vitry. On comprend l'inquiétude que pouvait avoir le Roi Henri 1^{er} devant une puissance territoriale aussi considérable et aussi proche de sa capitale.

Mais le fils qui succéda à Raoul III, était Simon de Crépy, qui consacra sa vie à des œuvres charitables, donna de vastes biens à l'ordre de Cluny, fit don à sa sœur de Bar-sur-Aube et de Vitry, mena une vie religieuse exemplaire et fut proclamé bienheureux. Ce fut sa sœur, Hildebrante, épouse d'Héribert de Vermandois, qui recueillit sa succession.

Hildebrante et Héribert eurent une fille Adèle qui devait avoir à la fois l'héritage des Comtes de Crépy et celui des Comtes de Vermandois. Le risque devenait de plus en plus grand pour la monarchie capétienne et l'on ne pouvait désirer qu'une chose, le mariage d'Adèle avec Hugues, second fils du Roi Henri 1^{er}.

Il est fort difficile de connaître la date de ce mariage d'autant qu'en ces matières, il était alors fréquent de décider d'un mariage par anticipation, même « ante nubile annos », pour employer une formule que l'on retrouve pour l'union projetée entre Louis VI le Gros et Lucienne de Rochefort, union qui, finalement, ne se réalisa pas. Diverses chartes citées par Carlier, de 1067, 1069 et 1079 contiennent le nom de Hugues mais lui donnent seulement la qualité de frère du Roi ; au contraire, dans une charte datée de 1095 (5), il est qualifié de Comte de Crépy. Carlier situe ce mariage entre les années 1082 et 1090. Toutefois, le Père Anselme dans l'Histoire de la Maison Royale de France donne comme date du mariage 1077. *L'Art de vérifier les dates* (tome II - p. 700) nous indique qu'Adèle hérita à la mort d'Héribert de Vermandois, du Valois et du Vermandois : « elle était mariée dès lors à Hugues le Grand qui prit possession du château de Crépy après la mort de son beau-père et y fixa son séjour ».

LES PARENTS DU COMTE RAOUL IV : HUGUES LE GRAND ET ADELE.

Par sa valeur morale, sa simplicité, son courage et sa foi religieuse, Hugues fut aux yeux de ses contemporains un modèle de chevalerie. Tous les historiens des Croisades, Guibert de Nogent, Robert de Monte, Albert d'Aix et Baudry de Bourgueil s'accordent pour estimer qu'il méritait le titre d'Hugues le Grand.

Hugues partit pour la Terre Sainte en 1096, eut une grande part à la prise d'Antioche et à celle de Nicée en 1096. Il fut choisi par les princes chrétiens comme chef de la députation solennelle en-

voyée auprès de l'Empereur de Constantinople pour lui réclamer les secours qu'il avait promis.

A son retour de la Première Croisade, Hugues revint à Crépy-en-Valois, mais reparti en Terre Sainte ; blessé d'une flèche, il fut transporté à Tarse en Cilicie où il mourut le 18 Octobre 1102, à l'âge de 45 ans.

Hugues qui par sa droiture et son courage avait été le conseil de tant de princes chrétiens, fut un des appuis de son frère, le Roi Philippe dont la mollesse contrastait tant avec la valeur de son cadet.

Adèle de Vermandois resta longtemps fidèle au souvenir d'Hugues. Elle accorda de nombreuses faveurs aux établissements religieux ainsi que l'avait fait son mari, aussi bien à Saint-Arnould de Crépy qu'à l'église de Saint-Quentin ou à celle de Beauvais. Même, lorsqu'elle se fut remariée plus de dix ans après, elle fonda, en 1118, des services pour le repos de l'âme du prince Hugues à Saint-Arnould de Crépy et donna à cet effet aux religieux de Saint-Arnould, du consentement de son nouvel époux et de ses fils, tout ce que les Comtes de Crépy avaient coutume de posséder au château de cette ville, à Feigneux, Vez et Largny.

Hugues et Adèle de Vermandois avaient eu sept enfants, tous nés au château de Crépy : trois fils, notre Comte Raoul IV de Crépy qui eut la meilleure part des domaines de son père, Simon qui devint en 1123, évêque de Noyon, Henri qui eut le comté de Meulan et la seigneurie de Louvry ; quatre filles qui épousèrent respectivement Henri de Chaumont, Raoul de Beaugency, Boniface, marquis d'Italie et Robert de Meulan, puis en secondes noces, Guillaume de Varennes, Comte de Surrey en Angleterre.

Il est difficile de déterminer la date exacte de la naissance du comte Raoul d'autant que de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'époque du mariage de ses parents. Signalons que le Dr Bourgeois dans son Histoire de Crépy-en-Valois (publiée à Senlis en 1867) la situe en 1094, mais cela impliquerait une différence d'âge de 13 ans entre les deux cousins germains, le comte Raoul et le roi Louis VI le Gros, pourtant si étroitement unis.

De son second mariage avec Renaud de Clermont, en 1113 vraisemblablement, Adèle eut une autre fille, Marguerite, qui épousera Charles le Bon, Comte de Flandre.

Le comte Raoul n'entra en possession du Vermandois qu'en 1116 ou au début de 1117, époque à laquelle sa mère Adèle reçut le comté d'Amiens « que le roi avait enlevé à la maison de Coucy et restitué à celle de Vermandois sur laquelle la première l'avait usurpé ». Avant cette date, Raoul ne portait que le titre de comte futur de Vermandois comme nous le précise une lettre du roi Louis VI le Gros de 1109 confirmant une donation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Quentin.

A la fin de sa vie, il y eut quelques tiraillements entre Adèle de Vermandois, Comtesse douairière, et son fils Raoul puisque Luchaire relève qu'en 1120, le Roi Louis VI le Gros s'était empressé de rétablir la bonne intelligence entre eux ; une charte donnée par le Comte Raoul en faveur de l'abbaye de Saint-Prix nous le confirme d'ailleurs dans les termes suivants : « Acta anno incarnati verbi 1120 indictione 13 epacta 18, regnanti rege Ludovico qui ipso anno concordiam fecit inter me et matrem. » (6). C'est d'ailleurs en 1120 que Raoul prend le titre de Comte de Péronne.

La Comtesse Adèle a dû mourir peu après 1123.

INTIMITÉ ENTRE LES DEUX COUSINS GERMAINS : LE ROI LOUIS VI LE GROS ET LE COMTE RAOUL.

On est étonné lorsqu'on lit les œuvres des contemporains du Roi Louis VI comme Suger ou les œuvres des grands historiens récents comme Luchaire, de voir la confiance et l'amitié qui durant toute leur vie, ont uni Louis VI et le Comte Raoul.

Mais il ne faut pas oublier qu'ils étaient cousins germains et que Raoul était familialement ce que le Roi avait de plus proche. Louis VI était, en effet, le seul enfant mâle de Philippe 1^{er} et de la Reine Berthe de Hollande. Il avait 11 ans lorsque son père répudia sa mère, enleva, en 1092, Bertrade de Montfort, femme de Foulques d'Anjou, pour l'épouser. La Reine Berthe mourut de chagrin en 1094.

Bertrade aurait voulu pour ses propres enfants l'héritage du royaume. Aussi, Louis VI eut-il une enfance difficile ; contrairement à ce qui s'était passé pour les autres Capétiens qui furent sacrés du vivant de leur père, il ne devait être sacré qu'après la mort du Roi Philippe.

D'après Orderic Vital, Bertrade aurait fait demander au roi d'Angleterre de s'assurer de la personne de Louis lors d'une visite à la Cour de Londres en 1100 et de le garder prisonnier, ce que ce roi refusa de faire. Elle aurait essayé, toujours d'après Orderic Vital, de le faire disparaître et de l'empoisonner. Toutefois, Luchaire, dans son magistral ouvrage sur Louis VI le Gros, nous rappelle qu'Orderic Vital était du parti anglais. Les bruits qui couraient alors n'en montrent pas moins les sentiments que l'on avait des rapports de Bertrade et de son beau-fils.

Aussi, était-il naturel que le futur Louis VI se rapproche de son cousin germain Raoul, d'autant que Crépy était proche du domaine royal et que la famille des Comtes de Crépy bénéficiait du prestige d'Hugues le Grand si différent, par sa valeur, du Roi Philippe 1^{er}. Cette amitié, nous la retrouvons tout le long du règne de Louis VI le Gros avec une loyauté totale.

II. - Le Comte Raoul et Louis VI Le Gros, ses rapports avec le Pape Innocent II, Saint Bernard et les Prémontrés.

COURAGE ET VALEUR MILITAIRE DU COMTE RAOUL TOUJOURS AU SERVICE DU ROI.

Tous les auteurs contemporains du Roi Louis VI le Gros, s'accordent pour vanter les qualités de courage et la fidélité du Comte Raoul ; aussi nous bornerons-nous à citer les textes mêmes de Suger dans sa vie de Louis VI le Gros (7).

Lors de la seconde expédition contre le Puiset au combat de Janville en 1122, le Roi avait à lutter contre le Comte Palatin Thibaut qui était à la tête de tout ce qu'il avait pu rassembler de plus vigoureux parmi ses propres troupes et celles des normands.

...« L'ost du comte qui était trois fois plus nombreux que celui du roi, avait violemment refoulé les chevaliers du Roi dans la ville. Alors, accompagné d'une poignée d'hommes, à savoir du très noble comte de Vermandois Raoul, son cousin, de Dreu de Mouchy et de deux ou trois autres, le Roi dédaignant de rentrer dans la ville sous l'effet de la crainte, se souvenant aussi de son ancienne valeur, choisit le parti de soutenir les attaques violentes et les coups innombrables des hommes d'armes plutôt que de se laisser contraindre à entrer dans la ville et de déroger ainsi à sa propre vaillance et à la dignité royale.

Déjà, le Comte Thibaut, se croyant vainqueur, s'efforçait par un coup d'audace d'abattre les tentes du Comte de Vermandois, quand voici que le Comte, accouru avec une merveilleuse vitesse, lui crie, en façon de réprimande, que jusqu'à présent les gens de la Brie n'ont jamais eu de telles prétentions à l'encontre de ceux du Vermandois, se précipite sur lui et, lui rendant la pareille dans un effort considérable, le refoule avec une grande énergie. Amusés par sa vaillance autant que par ses cris, les chevaliers du Roi sautent sur les autres assoiffés de leur sang, ils les attaquent avec ardeur, les taillent en pièces, leur otent l'honneur du combat. »

Quelques années après le royaume se trouva en grand péril lorsqu'en août 1124, l'Empereur d'Allemagne Henri IV, allié du Roi d'Angleterre, chercha à envahir la France et à prendre Reims. Louis VI constitua une vaste armée et organisa son plan de bataille : « le noble Comte de Vermandois Raoul, qui mettait en vue sa situation de cousin germain du Roi, et qui était fort de son excellente chevalerie et d'un ost nombreux, armé tant de hauberts que de heaumes, fourni par Saint-Quentin et toute sa terre, était destiné à occuper l'aile droite ; il approuva la désignation des gens du Ponthieu, d'Amiens et de Beauvais pour l'aile gauche ». Devant de tels préparatifs de défense, l'Empereur renonça à ses projets et retira ses troupes.

Nous retrouvons le Comte Raoul auprès du Roi dans sa lutte contre le sire de Coucy en 1130 : le Roi « touché des plaintes et des lamentations des églises, se rendit à Laon pour en tirer vengeance et à l'instigation des évêques et des grands du royaume, principalement sur le conseil du noble Comte de Vermandois Raoul qui, après le Roi avait le plus de puissance en ces parages, il délibéra de conduire son ost vers Coucy. Comme il se hâtait vers le château et que les éclaireurs envoyés pour s'assurer des facilités d'accès étaient revenus en déclarant la position inabordable et inaccessible, bien des gens le pressaient de changer son plan... [Le Roi refusa] et avec une étonnante ardeur malgré le poids de son corps, pénétrant avec son ost, non sans péril, par des lieux abrupts et obstrués de bois, il parvint tout près du château. A ce moment, on annonça au très vaillant Comte Raoul, lequel manœuvrait de l'autre côté, que des embûches étaient tendues à l'ost et que sa perte était imminente. Sur le champ, Raoul s'arma, s'avança par un chemin couvert dans la direction indiquée avec une poignée de compagnons, envoya en avant quelques chevaliers, puis s'étant aperçu que Thomas avait été déjà frappé et qu'il était tombé, il donna de l'épéron à son cheval, se précipita sur son adversaire et, le frappant hardiment de son épée, lui fit une blessure mortelle ; si on ne l'avait empêché, il aurait recommencé... Quand au Roi, dédaignant de s'acharner davantage contre un mort ou contre la terre d'un mort, il arracha à la veuve et aux enfants de Thomas de Marle, la liberté des marchands et la plus grande partie des trésors du défunt... (8).

Dans une autre circonstance à l'occasion du sénéchalat, une grave querelle surgit entre monseigneur le Roi et Amauri de Montfort, illustre personnage, qu'excitait Etienne de Garlande et qu'appuyait de leur aide tant le Roi anglais que le Comte Thibaut. En hâte, avec son ost, le Roi mit le siège devant le château de Livry (9), dressa des machines de guerre et, à la suite de fréquents assauts, donnés toujours avec la même impétuosité, il s'en empara très courageusement, et, pour venger le noble comte, son cousin germain, Raoul de Vermandois, qui, plein de résolution à l'assaut, y avait reçu un carreau d'arbalète qui l'avait privé d'un œil, il ruina de fond en comble le château qui était très fort. En outre, il fit si durement éprouver à ses adversaires les maux de la guerre qu'ils renoncèrent moyennant une bonne paix au sénéchalat et à l'hérédité du sénéchalat. Au cours de cette guerre, le Roi lui-même, en vrai chevalier qu'il était, et prompt à s'élançer sur l'ennemi, eut une jambe percée d'un carreau d'arbalète.

LE COMTE RAOUL, SENECHAL DE FRANCE

Lorsque le Roi Louis VI fut amené à retirer le dapiférat à la famille de Garlande qui avait cherché à considérer cette haute charge comme héréditaire, il était normal qu'il choisisse comme sénéchal celui qui l'avait toujours secondé par sa vaillance ; le Comte Raoul était, par ailleurs, son cousin germain ; au surplus ses vastes domaines étaient situés entre la Normandie et la Champagne, alors

hostiles au Roi, et constituait, selon l'expression de Luchaire, « un pont indispensable entre la France et la Flandre ». Ce dernier ajoute : « à partir de 1128, la haute direction de la politique royale appartient surtout à deux personnages qui n'avaient jusqu'ici figuré qu'au second rang, le Comte de Vermandois Raoul et l'Abbé de Saint-Denis Suger, l'influence du premier se manifesta en tout ce qui concerne les affaires militaires. » A partir de 1128, en effet, les diplômes royaux portent le nom de Raoul.

Toutefois, c'est seulement en 1131 que le Comte Raoul devint Sénéchal de France. Il semble, en effet, que Louis VI ait attendu pour lui conférer le dapiférat, qu'Etienne de Garlande s'en soit formellement dessaisi, ce qui, d'après la chronique de Morigny arriva peu avant la mort du fils aîné du Roi, Philippe, survenue le 13 octobre 1131. Cette opinion de M. de Jubainville est confirmée dans ses « *remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII* » par Luchaire.

Les diplômes qu'il a recensés, nous précisent que le Comte Raoul était investi du dapiférat à la fin de l'année 1131, que certains actes royaux de 1132 portent son nom sans toutefois l'accompagner de la mention « *dapiferi nostri* », qu'il est certain qu'à partir de 1133 jusqu'à la fin du règne de Louis VI le Gros, toutes les chartes portent le nom de Raoul.

Sous le règne de Louis VII le jeune, le Comte Raoul conservera d'ailleurs les fonctions de sénéchal jusqu'à sa mort en 1152.

LE PAPE INNOCENT II ET LE COMTE RAOUL SON SEJOUR A CREPY.

La chrétienté était alors bouleversée par les événements qui s'étaient passés à Rome à la mort du pape Honorius survenue le 13 février 1130. Le pape Innocent II avait dû se réfugier en France, laissant Rome aux mains de ses adversaires, les Pierleoni qui soutenaient l'antipape Anaclet. Innocent II, reconnu par le roi Louis VI comme pontife légitime au concile d'Etampes, passa toute l'année 1131 dans notre pays, vivant de façon itinérante, sans grandes ressources, séjournant tantôt dans des abbayes, notamment à Cluny, Saint-Denis, Auxerre, tantôt auprès de ceux qui désiraient l'accueillir.

C'est ainsi que le pape vint à Crépy-en-Valois où il fut l'hôte de notre Raoul de Vermandois, Comte de Crépy ; dans son trésor de chronologie, Mas Latrie, a pu déterminer de façon précise les pérégrinations du Pape et nous confirme que celui-ci était à Crépy le 27 Juin 1131. Pendant son séjour à Crépy, Innocent II y reçut le frère du Comte Raoul, Simon, évêque de Noyon dont la cathédrale venait d'être endommagée par un incendie. Les références du Gallia Christiana nous permettent de préciser que le pape écrivit de Crépy, le 5 des calendes de Juillet, à l'archevêque de Rouen et à celui de Sens, pour leur demander de venir en aide à la réparation de la cathédrale de Noyon. Des liens personnels s'étaient ainsi établis entre le pape et le comte.

En octobre 1131, Innocent II, qui était déjà auparavant venu à Compiègne, revient à nouveau dans la région ; il se rend à Choisy-au-Bac, où il célèbre une messe solennelle au prieuré Saint-Etienne, dont il confirme les privilèges. Le 15 octobre 1131, il est à Soissons et consacre, au cours de cérémonies imposantes, la nouvelle église de Saint-Médard de Soissons. La commémoration de cette dédicace, la 4^e depuis la fondation de Saint-Médard, sera célébrée pendant plusieurs siècles par une fête annuelle « les pardons de Saint-Médard ».

Un grand concile eut lieu à Reims du 18 au 26 octobre : 13 archevêques, 263 évêques, Saint-Bernard, Saint-Norbert, de nombreux abbés étaient présents. Saint-Bernard avait apporté au pape, lors du concile d'Etampes, quelques mois auparavant, l'appui du clergé et du Roi de France. A Reims, Saint-Norbert, alors archevêque de Magdebourg, lui apporte les suffrages allemands.

Le Roi Louis VI le Gros, profitant de la présence du pape, lui avait demandé de sacrer de son vivant, son fils Louis, le futur Louis VII, afin de mieux assurer la continuité de la dynastie. Le jeune prince fut sacré à Reims par le pape Innocent II, le 25 octobre 1131. Mais le Roi ne pouvait consacrer tout son temps au pape, il fallait que quelqu'un restât auprès de lui et veillât sur sa personne. C'est à Raoul IV, Comte de Crépy, son cousin, un des grands officiers de la couronne, que le Roi de France confia cette mission.

Innocent II quitta Reims le 5 Novembre ; vint-il à nouveau à Crépy chez le Comte Raoul, comme l'écrit Carlier, il est difficile de le présumer, car il était les 9 et 12 novembre à Châlons, puis ensuite à Troyes et devait arriver à Auxerre le 28 Novembre pour en repartir au début de janvier 1132 ; il gagna alors lentement les Alpes qu'il passa en avril (10). Toujours est-il que des liens étroits existaient entre le Pape et le Comte en cette année 1131, qui est d'ailleurs celle de la fondation par Raoul de l'Abbaye de Lieu-Restauré.

SAINT BERNARD ET LE COMTE RAOUL.

En ce début du XII^e siècle, la grande figure de Saint Bernard domine la chrétienté, de sa haute et parfois redoutable autorité, non seulement sur le plan religieux, mais parfois aussi sur le plan politique. Sous son impulsion, la vie monastique prend alors un essor qui dépasse notre entendement ; des abbayes se créent, d'autres se transforment dans le cadre de la nouvelle règle. A la mort de Saint-Bernard en 1153 on en compte pas moins de 167 monastères (11) dépendant de Clairvaux, répandus à travers la chrétienté ; dans nos régions actuelles de l'Aisne et de l'Oise, Foigny est fondée en 1121, Ourscamp en 1129, Longpont en 1132, Vauclair en 1134 et à côté Igny en 1126 et Vaucelles en 1132.

Le Comte Raoul ne pouvait pas ne pas participer à cet intense mouvement religieux et les deux abbayes cisterciennes qui lui

tinrent le plus à cœur furent celle d'Ourscamp parce qu'elle avait été fondée par son frère, Simon de Vermandois, évêque de Noyon et celle de Longpont dont il devait, ultérieurement, être considéré comme le second fondateur.

Au surplus, le Comte Raoul avait été à diverses reprises en contact personnel avec Saint-Bernard, tant à raison des rapports de ce dernier avec le Roi, que du fait de leur présence commune auprès du Pape Innocent II, notamment lors du concile de Reims et du sacre du futur Louis VII.

Les liens qu'ils avaient ainsi pu contracter ne devaient pas empêcher ultérieurement Saint Bernard de fulminer contre Raoul, lorsque ce dernier fit annuler son premier mariage pour s'unir à Péronelle d'Aquitaine.

LE COMTE RAOUL, SAINT NORBERT ET LES PRÉMONTRÉS FONDATION DE LIEU RESTAURÉ.

Il est un autre ordre, aujourd'hui un peu oublié, du moins en France (12), auquel Raoul paraît avoir été particulièrement attaché, c'est celui que Saint Norbert venait de créer à Prémontré près de Laon en 1120. Cet ordre assez différent des ordres contemplatifs, avait pour but de faire assurer la desserte des paroisses par des religieux soumis à une règle canoniale. Le rôle des prémontrés complétait ainsi, en un autre domaine, celui des cisterciens, ce qui répondait d'ailleurs aux vœux des fondateurs des deux ordres. Une convention de « paix fraternelle » entre prémontrés et cisterciens fut d'ailleurs conclue en 1141 le 15 octobre (19) ; il y était précisé que les établissements de chacun des deux ordres seraient éloignés d'une certaine distance et qu'ils ne se feraient pas de concurrence notamment en matière de recrutement. Nous trouvons d'ailleurs une preuve de cette entente, dans le fait qu'une des chartes concernant l'Abbaye de Lieu-Restauré, fondée pour les prémontrés, par le Comte Raoul est signée de Saint Bernard.

Dans le seul département actuel de l'Aisne, nous voyons l'ordre de Saint Norbert s'établir en 1120 à Prémontré, en 1122 à Cuissy et à Vivières, à Clairfontaine en 1126, à Saint-Yved-de-Braine en 1130, à Thenances en 1130, à Chartreuve près de Soissons, au Val Secret près de Château-Thierry en 1133, au Val Chrétien près de Fère-en-Tardenois en 1134 tandis que les chanoines de Saint Martin de Laon adoptaient la règle des prémontrés en 1124.

Le comte Raoul eut un rôle important dans le développement de l'ordre des prémontrés, car c'est lui qui fonda en 1131 une autre abbaye de Prémontré, Lieu-Restauré, située entre Crépy-en-Valois et Villers-Cotterets ; Luc de Roucy, chanoine de Laon, lui avait en effet demandé de donner, en vue de cette création, une ancienne petite chapelle et diverses terres dépendant de son château de Bonneuil-en-Valois. Raoul accéda à cette demande, en cette année.

1131 où il s'était trouvé réuni avec le Pape Innocent II, Saint Bernard et Saint Norbert. L'acte définitif de fondation n'intervint d'ailleurs qu'en 1138. Il devait être complété ultérieurement par d'autres donations du Comte Raoul.

Raoul se réoccupa également des prémontrés de Vivières, près de Villers-Cotterets, et leur fit don de terre de Javages pour que les professes aient un établissement distinct de celui des hommes.

Si l'on recherche les motifs qui ont pu amener le Comte Raoul à favoriser ainsi cet ordre, il ne faut pas négliger l'influence du grand évêque de Laon, Barthélemy de Jur qui avait aidé si puissamment Saint Norbert au moment où il désirait créer son ordre, et qui avait participé à la fondation de l'Abbaye de Prémontré en 1120, à celle de Cuissy en 1121 et à la réforme de Saint Martin de Laon. Or, Barthélemy se trouvait être, par alliance, le cousin germain de la mère de Raoul, Adèle de Vermandois, du fait que, veuve d'Hugues le Grand, elle avait épousé, en secondes noces, Renaud de Clermont, petit-fils, comme Barthélemy, d'Hilduin de Roucy. Adèle avait toujours eu une grande estime pour Barthélemy qu'elle avait d'ailleurs fait nommer trésorier de Saint-Quentin dans son comté de Vermandois, avant qu'il n'accèda au siège épiscopal de Laon en 1113. Il était normal que Raoul subisse l'influence de ce haut personnage (de même que celle de Luc de Roucy qui était de la même famille) : il devait d'ailleurs recourir ultérieurement à lui dans de graves circonstances.

Un autre grand évêque intervint également auprès de Raoul en faveur de l'Abbaye de Lieu-Restauré : Josselin de Vierzy, évêque de Soissons. Pendant tout son épiscopat, il se consacra à la fondation de nombreux établissements religieux. Grand ami de Saint Bernard, ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres qu'ils échangeaient, il demanda au Comte Raoul de donner un peu plus de terres à l'Abbaye de Lieu-Restauré qui faisait à cette époque partie de son diocèse, ce qu'il obtint. C'était alors un personnage considérable non seulement par l'importance de sa fonction mais aussi par son rayonnement spirituel ; c'est d'ailleurs à lui que Suger, Abbé de Saint-Denis devait plus tard dédier son livre sur la vie de Louis VI le Gros.

LE SEIGNEUR FEODAL.

Si le comte Raoul a participé aux fondations religieuses des cisterciens et des prémontrés, si bien d'autres églises et monastères ont bénéficié de ses donations, particulièrement dans le Valois et le Vermandois, il ne faudrait pas en conclure que ce fut un prince entièrement dominé par la piété et la bienfaisance : c'était un homme vigoureux et ardent qui tenait à maintenir territorialement sa puissance et à faire valoir ses droits, de même qu'il aimait le combat et la lutte.

Nous avons vu que, bien que Raoul soit investi du Valois et du Vermandois, le Roi avait dû intervenir en 1120 pour le reconcilier

avec sa mère ; nous voyons de même Louis VI intervenir en 1133 pour régler le différend qui séparait Raoul et Hugues II prieur de Saint Arnoul au sujet du marché de Crépy.

Mais faut-il aller jusqu'à admettre la phrase de Lambert Waterlos « Avarita incomparabilis fuit » et ajouter foi à la chronique anonyme d'un chanoine de Laon qui reproche véhémentement à Raoul la façon dont il s'était rendu maître de Chauny, d'Amiens, de Ribemont et de Mondidier au détriment de seigneurs et de parents d'autres branches de sa famille ? Nous nous bornerons à citer l'appréciation de cette chronique donnée dans *l'Art de vérifier les dates* (tome II, page 707) : « témoignage d'un auteur presque contemporain mais peu exact ». On constate d'ailleurs facilement que ce chroniqueur a commis certaines confusions entre Raoul III et Raoul IV de Crépy.

Par contre, Carlier rapporte que Raoul se signala par sa générosité lorsqu'il prit possession du Château de Crépy, en déchargeant les habitants de Bazoches des servitudes et corvées très dures que ses prédécesseurs avaient toujours exigées et afin que cette remise ne fut pas considérée comme un bienfait passager, il leur fit délivrer une charte d'exemption définitive. S'il est difficile de faire le partage entre des appréciations aussi différentes, il n'en reste pas moins que Raoul était incontestablement un homme énergique, vaillant, parfois dur et souvent passionné.

LE ROI LOUIS VI DÉSIGNE RAOUL COMME TUTEUR DE SON FILS, PUIS LE CHARGE D'ACCOMPAGNER LE FUTUR LOUIS VII A BORDEAUX POUR SON MARIAGE AVEC ALIÉNOR D'AQUITAINE.

En 1135, Louis VI tomba gravement malade d'une crise de dysenterie à Châteauneuf-sur-Loire ; se croyant près de sa fin il désigna pour servir de tuteurs à son fils, le Comte Raoul et Thibaut, Comte de Champagne avec lequel il venait de se réconcilier. Il survécut à cette crise mais pour un temps.

En 1137, « Parvenu au château de Béthizy (14), il y fut bientôt rejoint par des messagers de Guillaume, duc d'Aquitaine, lesquels lui firent savoir que ce duc, parti en pèlerinage vers Saint Jacques était décédé au cours du trajet, mais qu'avant de se mettre en route, et même en route, au moment de mourir, il avait pris le parti de lui confier sa fille, une très noble demoiselle nommée Aliénor, pour la marier et de lui remettre toute sa terre pour la tenir en garde. Lui, après avoir tenu conseil avec ses familiers, il accueillit avec son habituelle grandeur d'âme l'offre flatteuse qu'on lui faisait ; il promit d'unir en mariage la princesse à son très cher fils Louis, là-dessus composa un noble cortège d'apparat à destination de ce lointain pays et assembla un ost magnifique de cinq cents chevaliers et plus, pris parmi les meilleurs du royaume, à la tête desquels il résolut de mettre le Comte Palatin Thibaut et

l'illustre Comte de Vermandois, son cousin Raoul. Il leur adjoignit en outre nous, ses familiers et tous les gens de bon et sain conseil qu'il peut trouver. »

C'est en ces termes que Suger nous décrit le départ de cette escorte qui arriva à Limoges le 1^{er} juillet et à Bordeaux probablement le 11 juillet. Le Comte Raoul ne devait plus revoir son Roi qui mourut le 1^{er} août 1137.

**
*.

III. - Le Comte Raoul sous le règne de Louis VII le jeune et sa passion pour Péronelle sœur de la Reine Aliénor

L'AVÈNEMENT DU ROI LOUIS VII QUI GARDE COMME
CONSEILLER SUGER, ABBÉ DE SAINT-DENIS
ET LE COMTE RAOUL COMME SÉNÉCHAL.

Le mariage du jeune Louis avec Aliénor eut lieu avec un éclat incomparable à Bordeaux, un dimanche, le 25 juillet 1137 (15). Puis ce fut le sacre à Poitiers où les jeunes époux reçurent la couronne des ducs d'Aquitaine, le 8 août.

La nouvelle de la mort du roi Louis VI, survenue le 1^{er} août, bouleversa son fils et tous ceux qui comme Suger et le Comte Raoul avaient été chargés de l'accompagner en Aquitaine ; chacun savait d'ailleurs la gravité de la maladie du Roi. En effet, Louis VI avait fait par avance ses adieux à son fils, de façon émouvante, en lui donnant ses derniers conseils pour le gouvernement de ses états ; il s'était préparé à la mort ; Suger, avant de partir pour accompagner le jeune Louis, avait même précisé à son prieur, Hervé, chargé de gérer l'abbaye de Saint-Denis en son absence, l'endroit de la crypte de la basilique où devait être déposé le corps du Roi, à droite de l'autel, au cas où celui-ci viendrait à mourir durant son voyage.

Mais le nouveau Roi n'avait que 17 ans (16) ; il n'avait pas été destiné au trône avant la mort accidentelle de son frère aîné, Philippe, en 1131. S'il avait reçu une formation profondément religieuse, il n'avait ni l'expérience, ni la forte personnalité de son père. Aliénor de son côté n'avait guère que 15 ans (17). Elle était d'une beauté éclatante, « *perpulchra* » pour employer l'expression d'un de ses contemporains. Elle avait un certain tempérament, beaucoup de charmes, la culture élégante de la cour d'Aquitaine et s'embarassait assez peu des préceptes religieux que son jeune époux avait tendance à suivre avec trop de rigueur, selon son goût (18).

Sentant qu'il avait besoin d'appui, Louis VII le jeune garde les conseillers que son père lui avait donnés : Suger, abbé de Saint-

Denis et le comte Raoul, Sénéchal du royaume. Tous les diplômes royaux de Louis VII (19), en cette année de son avènement, 1137, sont souscrits en tant que sénéchal par le comte Raoul, notamment la charte octroyée par le Roi à la province ecclésiastique de Bordeaux.

Il n'y aura pas d'autre sénéchal de France que le Comte Raoul, jusqu'à sa mort en 1152. Luchaire signale toutefois que pendant certaines périodes des années 1138 et 1139, les chartes royales portent la mention « *dapifero nullo* » ce qui prouve une suspension des fonctions du comte Raoul (9 chartes sur 14 en 1138 et encore 4 en 1139). Or pendant cette période, une mésentente, de plus en plus accentuée, s'était instaurée entre la reine Adélaïde, veuve de Louis VI, mère du Roi — et d'autre part, la jeune Aliénor, sa belle-fille. Le Comte Raoul, fidèle au souvenir de Louis VI avait pris le parti de la reine-mère. Tous deux firent part de leurs plaintes à Suger qui refusa catégoriquement d'intervenir. La reine Adélaïde et le Comte Raoul se retirèrent sur leurs terres ; c'est ce qui explique le terme « *dapifero nullo* » que les chartes emploient à cette époque.

Suger chercha alors un rapprochement avec Thibaut, comte de Champagne, mais celui-ci changea d'attitude en refusant de marcher avec le Roi et Suger contre la commune de Poitiers. Il était naturel que le Gouvernement ne resta pas plus longtemps « privé de l'appui du comte de Vermandois » (Luchaire). Le comte Raoul reprit alors ses fonctions de sénéchal qu'il garda jusqu'à sa mort.

Quant à la reine Adélaïde, elle quitta définitivement la cour et se remaria avec Mathieu de Montmorency.

PÉRONELLE D'AQUITAINE, SŒUR DE LA REINE
ALIÉNOR, ARRIVE A LA COUR DE FRANCE ; RAOUL
ÉPERDUMENT AMOUREUX, FAIT ANNULER SON PREMIER
MARIAGE ET L'ÉPOUSE.

Lors de son mariage, Aliénor avait dû laisser en Aquitaine, sa jeune sœur qui n'était alors qu'une fillette d'environ 13 ans. Les chroniqueurs la mentionnent parfois sous le nom d'Alix ou Aelith, mais elle fut couramment appelée Péronelle, ce qui était le diminutif de Pétronille ; c'est ce nom que nous lui donnerons et que tous les historiens ont repris.

Péronelle n'avait pas eu grande part à l'héritage de son père, car le duc Guillaume, fidèle à sa race de rassembleurs de terres, n'entendait pas voir morceler son domaine ; il l'avait laissé à sa fille aînée Aliénor ; Péronelle n'eut donc que des biens limités comportant les terres et châteaux que le duc Guillaume possédait en Bourgogne du fait de Gérald, duc de Bourgogne (20).

Aliénor devait retourner dans sa chère Aquitaine en 1141 lors de l'expédition faite contre Toulouse car elle prétendait avoir des

droits sur cette région du fait de sa grand-mère Philippa, femme de Guillaume IX le troubadour. Si cette opération se termina assez piètement, du moins Aliénor eut la joie de retrouver Péronelle et décida de l'emmener avec elle à la Cour de France.

Péronelle a maintenant 17 ans ; sans avoir l'exceptionnelle beauté de sa sœur, elle est charmante avec des yeux très noirs et des cheveux d'un blond doré ; aussi, chacun se demanda quel prince ou quel seigneur choisira comme époux la sœur de la reine.

Or, le comte Raoul en devient éperdument amoureux ; il a bien dépassé la quarantaine, il est borgne ayant perdu un œil au combat de Livry ; la différence d'âge est considérable mais cela ne préoccupe pas Raoul, une forte différence d'âge entre époux était d'ailleurs alors fréquente. Quant à Péronelle elle est attirée par cet homme vaillant dont le caractère mâle lui rappelle celui des ducs d'Aquitaine, son père et son grand-père, si différents du trop timide Louis VII. Le Roi et Aliénor donnent leur consentement, Raoul n'est-il pas un des premiers seigneurs du royaume, sénéchal de France, fidèle à la dynastie, au surplus la reine pourra ainsi avoir sa sœur près d'elle. Mais il y a un grave obstacle : Raoul était marié depuis plusieurs années avec Eléonore, nièce du Comte de Champagne, dont il n'avait d'ailleurs pas eu d'enfant (21). Il faut donc d'abord obtenir l'annulation de ce mariage.

Les règles édictées par l'église pour éviter les mariages consanguins étaient alors fort sévères et très étendues. Il était en effet interdit de se marier si l'on était parent, jusqu'au 7^e degré ; bien plus, cette interdiction s'étendait, étrangement, pour un veuf ou une veuve, à tous les parents de son conjoint défunt dans les mêmes conditions.

Ces mesures excessives (22) eurent des conséquences si désastreuses que le vieil historien du XVII^e siècle Mezeray a pu écrire de façon pittoresque : « *la défense des mariages jusqu'au 7^e degré embarrassait extrêmement l'onzième et douzième siècles* ».

En effet tantôt l'église pouvait d'elle-même annuler un mariage pour raison de parenté, ce qui fut un des motifs de l'excommunication du Roi Robert le pieux ; tantôt celui qui désirait répudier son épouse n'hésitait pas à invoquer, au bon moment, des liens de parenté. Il semble que ce soient ces complications et les malheurs survenus de ce fait à son père qui aient d'ailleurs incité le Roi Henri I devenu veuf, à choisir sa seconde épouse de préférence à l'étranger, ce qui amena son union avec Anne de Russie.

En fait, dans beaucoup de cas, lorsque le degré de parenté n'était pas trop proche, on passait outre à ces prescriptions et le mariage avait lieu. Que serait-il d'ailleurs advenu pour le menu peuple, dans de petites localités où les familles sont presque toutes alliées, s'il avait fallu respecter ces règles à la lettre. Toutefois, devant les abus causés par les annulations de mariage demandées par de grands personnages pour cacher de simples répudiations, la papauté

se décida à intervenir et à limiter ces interdictions, mais ce ne fut qu'au début du siècle suivant.

Le Comte Raoul pouvait en tout cas, en 1141, invoquer les liens de parenté évidents qu'il avait avec sa première femme Eléonore de Champagne, ce qu'il ne manqua pas de faire. Il fallait cependant une décision de l'autorité ecclésiastique. Il s'adressa alors aux trois évêques avec lesquels il avait les rapports les plus étroits : Pierre, évêque de Senlis parce que Crépy était de ce diocèse, Simon de Vermandois évêque de Noyon qui était son frère, et l'évêque de Laon, Barthélemy de Jur avec lequel il avait, comme nous l'avons vu, des liens personnels.

Les trois évêques ne purent que constater le degré de parenté de Raoul et d'Eléonore et annulèrent leur union, sans guère prévoir l'interprétation que l'on donnerait à cet acte par rapport au dogme de l'indissolubilité du mariage et sans présumer de la réaction qu'aurait le Comte de Champagne.

Redevenu ainsi libre, Raoul épousa Péronnelle en 1141, vraisemblablement à Noyon, devant Simon de Vermandois, son frère, évêque de Noyon. Raoul donna alors en douaire à sa nouvelle épouse la ville de Péronne (23).

SAINT BERNARD FULMINE CONTRE L'UNION DE RAOUL ET DE PÉRONELLE QUI SONT EXCOMMUNIÉS PAR LE LEGAT DU PAPE, EN MÊME TEMPS QUE LES ÉVÊQUES QUI AVAIENT ANNULÉ LE PREMIER MARIAGE DE RAOUL SONT SUSPENDUS.

La nouvelle de l'annulation du premier mariage du Comte Raoul, et de son union avec Péronelle, cause un profond scandale. Saint Bernard fulmine contre eux et contre les évêques qui ont prononcé cette sentence. Le principe sacré de l'indissolubilité du mariage a été violé, et par les plus hauts personnages du royaume. La violence de Saint Bernard est encore accentuée par la réprobation qu'il n'a cessé de manifester à l'égard de la façon de vivre de la reine Aliénor et de son entourage.

Les autorités ecclésiastiques s'interrogent, d'autant plus que l'évêque de Noyon qui a admis l'annulation, est le propre frère du comte Raoul. Le comte de Champagne considérant l'outrage fait à sa famille en la personne d'Eléonore, en appelle au Pape Innocent II. Celui-ci charge son légat, le cardinal Yves du titre de Saint Laurent d'examiner et de régler la question.

Le légat du Pape essaye de convaincre le Comte Raoul en lui montrant la gravité de l'excommunication qu'il va encourir. Un concile est réuni à Lagny-le-Sec (24), en 1142. Raoul est excommunié, les trois évêques qui avaient annulé son premier mariage sont suspendus.

Excommunié par le Pape, pris entre sa passion pour Péronelle et les injonctions religieuses, impressionné par le conflit qui existe désormais entre le Roi et le Comte de Champagne, Raoul hésite. Il décidera un moment de se soumettre à l'église mais sa soumission sera de courte durée. Péronelle est trop charmante, il ne peut vivre sans elle, d'où nouvel anathème à son encontre. Ils resteront ensemble excommuniés.

Il n'est pas sans intérêt de voir la virulence des termes employés par Saint Bernard à l'égard du Comte Raoul, dans sa lettre adressée au Pape en 1143 (lettre n° 216) *« l'écriture a dit que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Il s'est levé des hommes audacieux qui n'ont pas craint, s'attaquant à Dieu, de briser les liens que Dieu a formés, et ce n'est pas tout, joignant la prévarication à la prévarication, ils ont formé de nouveaux liens qui sont défendus... les vêtements du Christ sont mis en pièces et ô comble de douleur, c'est par ceux qui ont mission de les conserver intacts... car ceux qui violent vos commandements ne sont pas des étrangers, ce n'est pas hors du sanctuaire qu'on les cherchera... Dieu par le ministre de l'église avait uni le comte Raoul et sa femme, l'église les avait unis au nom de Dieu qui donne cette puissance aux hommes. Comment s'est-il trouvé un tribunal qui a prétendu rompre une alliance formée par l'église. Dans cette intrigue, une seule convention a été respectée : c'est dans les ténèbres qu'a été faite cette œuvre de ténèbres, car celui qui agit mal hait la lumière et ne vient pas à la lumière de peur que la lumière condamne ses actes ».*

FONDATEURS RELIGIEUX DE RAOUL ET DE PERONELLE.

Malgré leur excommunication, malgré les imprécations lancées contre eux par Saint Bernard, Raoul et Péronelle n'entendent pas se séparer, mais cherchent cependant à ne pas rester en dehors de la foi chrétienne. Si les sentences religieuses demeurent sans effet sur leur amour, il est avec le ciel des accommodements, car le Seigneur est miséricordieux.

Au surplus, ils ne sont pas les premiers de leurs races à être frappés d'excommunication. Dans la famille royale dont fait partie Raoul, le Roi Robert le Pieux a été excommunié à raison de son mariage avec sa proche parente Berthe ; la femme de leur fils Henri I, Anne de Russie a été excommuniée lors de son second mariage avec Raoul III de Crépy ; Philippe I l'a été en 1094 puis en 1095 enfin en 1100 du fait de sa passion pour Bertrade ; Louis VI l'a été également en 1127. Quant aux ascendants des Comtes de Crépy, l'église a fulminé de même à l'égard de Raoul II et de Raoul III. De son côté, Péronelle se rappelle les excommunications retentissantes de son grand-père Guillaume IX le Troubadour qui avait enlevé Maubourgeonne, femme du vicomte de Chatellerault (25) et de son père le duc Guillaume X qui s'est déjà trouvé aux prises avec Saint Bernard et qui devait mourir au cour d'un pèlerinage à Compostelle (26).

Raoul et Péronelle vont donc s'efforcer de concilier leur situation irrégulière et la loi chrétienne, par de nombreuses fondations à des établissements religieux. Abbés, chapitres en profitent pour s'adresser à eux, sachant qu'en compensation de prières, ils recevront l'aide de Raoul et de Péronelle. Saint Bernard lui-même n'intercède-t-il pas auprès du couple excommunié en faveur de l'abbaye de Longpont !

Il serait fort difficile d'établir la liste complète de toutes les donations faites par Raoul et Péronelle durant leur excommunication, aux établissements religieux du Valois et du Vermandois. Aussi nous bornerons-nous à citer quelques exemples marquants.

L'abbaye de Saint Arnoul de Crépy ne pouvait pas ne pas être bénéficiaire de leurs libéralités, ainsi que l'ordre de Cluny dont elle faisait partie. C'était en effet le plus important établissement religieux de Crépy, fondé au X^e siècle par les Comtes de Crépy, où nombre d'entre eux, depuis Gautier le Blanc, avaient été enterrés et où le Comte Raoul ainsi que Péronelle tinrent à être également enterrés. Les honneurs extraordinaires rendus par l'abbaye de Saint-Arnoul et l'ordre entier de Cluny à la mort du Comte Raoul, montrent bien d'ailleurs l'importance considérable de ces libéralités.

Raoul n'oublie pas non plus l'ordre des Prémontrés auquel il a apporté dès l'origine son appui ; l'abbaye de Lieu-Restauré qu'il a lui-même fondée, va recevoir de lui de nouveaux dons durant son excommunication notamment en 1145 (27). Il fera ultérieurement bénéficier en 1148 les Prémontrés de Vivières de l'autorisation de prendre dans la forêt de Retz, le bois à brûler et à bâtir qui leur serait nécessaire (28), mais l'abbaye qui doit le plus au comte Raoul est celle de Longpont, aux confins de la forêt de Retz, dont il est considéré à juste titre comme le second fondateur (29). Il est frappant de constater d'ailleurs que cette abbaye, comme celle d'Ourscamp particulièrement chère à Raoul, parce qu'elle avait été fondée par son frère l'évêque de Noyon, était de règle cistercienne, l'ordre même de Saint Bernard.

Alors que Raoul était frappé d'excommunication, Saint Bernard l'exhorta à y construire une nouvelle église et des bâtiments claustraux. Il est fort difficile de savoir si dans son intervention, Saint Bernard posait cette œuvre comme une condition de la levée d'excommunication au moment des pourparlers pour la paix entre le Roi et le comte de Champagne, ou si ce fut une décision propre du comte Raoul. Toujours est-il que Raoul et Péronelle entreprirent la construction de ce splendide monastère dont l'église ne mesure pas moins de 106 mètres (30). Tout l'édifice n'était pas fini à la mort de Raoul mais les 3 dortoirs étaient achevés ainsi que l'admirable réfectoire, qui pouvait contenir 200 personnes. Péronelle, nous dit Carlier, eut beaucoup de part à la fondation de Longpont. Raoul pouvait donc déjà écrire dans sa charte de 1144 (31) en faveur de Longpont « *ecclesiam vestram quam a fundamentis*

aedificavimus ». C'est lui qui donna à Longpont deux des plus riches fermes du Vermandois, Heronval et le Tronquoy. Il exempta les religieux de tout péage dans l'étendue de ses domaines. A la mort du comte Raoul, Péronelle et ses enfants restèrent profondément attachés à l'abbaye de Longpont où fut d'ailleurs, exceptionnellement, enterré leur unique fils Raoul V le lépreux.

Nous voyons ainsi que, même après la levée de l'excommunication en 1148, Raoul et Péronelle continuent leurs œuvres à Longpont.

Ils feront de nouvelles fondations notamment en 1150 en créant la commanderie des frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à Etrépy près de Péronne.

Mais les donations religieuses du comte Raoul ne se sont pas limitées aux seuls établissements situés sur ses domaines, elles concernent également d'autres abbayes comme Saint-Jean des Vignes de Soissons, en faveur duquel l'évêque Joscelin de Vierzy était intervenu auprès de Raoul ou Saint Pharon de Meaux...

REACTION DU COMTE DE CHAMPAGNE - LA GUERRE DU ROI - LE DRAME DE VITRY - LA PAIX DE 1144.

Les rapports du comte de Champagne avec le Roi étaient déjà assez tendus en 1141 ; le comte Thibaut IV s'était opposé aux revendications territoriales de la reine Aliénor à l'encontre du comte de Toulouse et avait refusé de participer à l'expédition du Roi contre Toulouse, qui fut d'ailleurs un échec. Il avait, par ailleurs, pris le parti de Pierre Lachastre, désigné comme archevêque de Bourges, alors que le Roi entendait y nommer Cadurc, une de ses créatures, et Pierre de Lachastre était venu se réfugier auprès du comte de Champagne. L'annulation du mariage de sa nièce (32) Eléonore et de Raoul fut pour lui comme une provocation, considérant que c'était un outrage fait à la maison de Champagne. Le conflit était désormais inévitable.

En 1142, le Roi entre avec son armée en Champagne ; au début les combats sont limités, le Roi arrive devant Vitry. Le comte Raoul aurait estimé qu'il fallait entrer en négociations, d'autres pensaient qu'avant de donner l'assaut il fallait d'abord faire une sommation ; Louis VII désireux de marquer l'autorité royale à l'égard d'un des grands feudataires du royaume, ordonne l'attaque. La soldatesque pille et brûle tout, la population affolée se réfugie dans l'église, la charpente prend feu, 1.300 personnes périssent brûlées. Le Roi bouleversé, un moment comme anéanti devant cette catastrophe, ne songe plus qu'à faire pénitence, et cet acte marqua sa vie.

La chrétienté est bouleversée, le Pape Innocent II va jeter l'interdit sur le royaume. Les grandes cérémonies religieuses ne peuvent plus avoir lieu ; toutes les cloches des églises demeurent silencieuses.

Tandis que la guerre se poursuit, chacun sent qu'il faut arriver à la paix, mais la solution n'est pas facile ; il y a en cause des revendications territoriales, des problèmes religieux comme celui de l'excommunication de Raoul et de Péronelle, cas d'autant plus délicat qu'après s'être soumis un moment à l'église pour être relevé des sanctions ecclésiastiques, Raoul et Péronelle se sont peu de temps après retrouvés ensemble, d'où seconde excommunication et comme toile fond on sent l'hostilité grandissante de Saint Bernard et du clergé contre l'influence d'Aliénor. Le comte de Champagne cherche d'ailleurs des alliances, en fiançant son fils à la fille du Comte de Flandre et sa fille à Yves de Nesles, comte de Soissons, tandis que le Roi déclare qu'il y a un degré de parenté prohibé dans ces alliances. Innocent II reste intraitable en ce qui concerne la levée des sanctions religieuses.

Au cours de ces pourparlers, on constate d'ailleurs, de part et d'autre une certaine duplicité, témoin cette lettre écrite par Saint Bernard au Pape Innocent II (lettre 217) qui nous étonne un peu : « *Pour empêcher la désolation complète du pays et la ruine de tout un royaume divisé contre lui-même, votre fils très dévot [Saint Bernard] ami et défenseur de la liberté ecclésiastique, a été contraint de s'engager sous la foi du serment, à faire lever la sentence d'excommunication lancée par votre légat, maître Yves, de bonne mémoire, sur la personne du tyran adultère [Raoul de Vermandois allié de Louis VII] qui est le prince et l'auteur de tous ces maux et de toutes ces douleurs, lancée en même temps sur la femme qui lui est unie, [Péronelle], par des liens illégitimes. Il a fait cette promesse sur la prière et le conseil de plusieurs hommes fidèles et sages, car ils lui disaient que la levée de cette excommunication pouvait être obtenue de vous facilement et sans violer les droits de l'église ; que puisque cette excommunication était juste, vous auriez le droit de la renouveler immédiatement et de la confirmer à jamais. Ainsi la ruse sera jouée par la ruse ; la paix sera obtenue et celui qui se glorifie dans sa malice, qui est puissant dans l'iniquité, n'en retirera aucun avantage* ».

Saint Bernard écrit également à Suger et au sage évêque de Soissons Joscelin de Vierzy (lettre 222 datée de 1143) : « *j'ai écrit au Roi pour lui reprocher les maux qui se font dans son royaume, avec son consentement dit-on. J'ai cru devoir vous faire connaître sa réponse à vous qui êtes dans son conseil. Dans sa lettre le Roi dit : nos évêques sont encore suspendus de leurs fonctions, notre terre est encore sous le coup d'un interdit* », comme si Thibaut était compétent quand il s'agit de lever une censure ecclésiastique... « *Le comte Raoul a été joué, ajoute le Roi, le voilà de nouveau lié par une excommunication.* » On comprend un peu que les méthodes employées par Bernard de Clairvaux aient pu choquer certains de ses contemporains.

Il faudra attendre la mort d'Innocent II survenu le 24 septembre 1143 pour que Louis VII et Thibaut, comte de Champagne demandent l'arbitrage de son successeur Célestin V. L'interdit qui pesait sur le royaume de France est alors levé.

Mais la rédaction de l'accord va nécessiter encore des délais. Une première réunion, présidée par le Roi, a lieu à Corbeil en présence de Saint Bernard, de Suger, et de l'évêque d'Auxerre ; elle se termine par un échec. Une seconde réunion a lieu à Saint-Denis (le 22 avril ou le 11 juin selon les interprétations des historiens) la reine Aliénor y assiste : elle demandera alors personnellement à Saint Bernard de prier pour qu'elle ait des enfants.

L'accord finit par être signé d'un côté par le Roi, assisté de Suger et de Joscelin de Vierzy évêque de Soissons, d'autre part, par le comte de Champagne, Saint Bernard (33) et l'évêque d'Auxerre.

En cette année 1144 la paix est désormais faite. Le Roi a retiré ses troupes, Thibaut a recouvré ses terres, l'interdit a déjà été levé, les évêques ne sont plus suspendus. Les deux partis réconciliés tiennent à rendre grâce à l'abbé de Saint-Denis qui a tant œuvré pour la paix ; le comte Thibaut envoie à Suger des présents pour orner la table d'or de l'autel de sa basilique. Le Roi donne à Saint Denis l'admirable vase de cristal et d'orfèvrerie qui lui venait d'ailleurs d'Aliénor, la célèbre hyacinthe d'or.

Seuls restent hors de l'église Raoul et Péronelle qui ne pourront être unis légitimement qu'après la mort d'Eléonore, première femme de Raoul, survenue en 1147 ; le Concile de Reims en 1148 admettra alors la validité du mariage de Raoul et de Péronelle.

CONSEQUENCES RELIGIEUSES DES SANCTIONS PRISES CONTRE LES EVÊQUES QUI AVAIENT ANNULÉ LE PREMIER MARIAGE DE RAOUL.

L'autorité de ces trois évêques avait été ébranlée par les sanctions prises à leur égard, par le légat du Pape, Yves du titre de Saint Laurent. Mais celui qui s'était trouvé dans la situation la plus délicate, était l'évêque de Noyon, Simon de Vermandois, du fait qu'il était le frère du Comte Raoul et qu'il aurait béni son union avec Péronelle.

L'évêché de Noyon avait alors une étendue considérable et allait jusqu'en Flandre. Or le Chapitre et les habitants de Tournai désiraient depuis longtemps obtenir leur autonomie et ne plus dépendre de l'évêque de Noyon auquel ils avaient été rattachés. Mais le Roi de France, à la fin du XI^e siècle tenait à garder, par l'intermédiaire de l'évêque de Noyon, une certaine influence sur ces régions. Le R. P. Dimier, dans son étude « Saint Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai » (34), nous précise les démarches faites par les Tournaisiens auprès du Pape Urbain II en 1098 et en 1099, puis auprès de Pascal II en 1112, ce qui amena en 1113 l'élection de deux évêques différents par ceux de Tournai et ceux de Noyon ; le Pape consulté s'en remit à l'archevêque de Reims qui sacra celui qu'avait choisi les Noyonnais ; de nouvelles

démarches eurent lieu auprès du Pape Pascal, mais Louis VI le Gros obtint du Pape Calixte II, en 1121, une bulle, maintenant l'union de Noyon et de Tournai.

La nomination de Simon de Vermandois au siège épiscopal de Noyon ne semble pas avoir soulevé d'objections, mais dès 1141, Saint Bernard, qui connaissait bien la situation, attirait l'attention de Simon sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que Tournai puisse reprendre son indépendance. La sanction prise à l'égard de Simon, au synode de Lagny-le-Sec, en 1142, ne pouvait que raviver les espérances des Tournaisiens. L'Abbé de Saint-Martin de Tournai, Herman, se rendit à Rome, Simon de Vermandois également ; le Pape Innocent II après diverses péripéties maintint finalement le *status quo*, mais il devait mourir en 1143.

C'est Eugène III qui devait, sur l'intervention expresse de Saint Bernard, séparer Tournai de l'évêché de Noyon et sacrer lui-même à Rome évêque de Tournai, Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon, le 9 Mars 1146. Une bulle du 15 Mars relevait le clergé et le peuple de Tournai du serment de fidélité qui les liaient à l'évêque de Noyon.

Le Pape avisait aussitôt de cette décision (35) le Roi de France, le Comte de Flandre, l'évêque de Noyon, Simon de Vermandois « il écrivait à Saint Bernard pour lui demander à lui aussi de faire tout son possible pour faire admettre la chose ».

Tant de complications étaient intervenues avec le Saint-Siège et avec Saint Bernard, au cours des dernières années, que ni le Roi, ni Simon de Vermandois, évêque de Noyon, ne firent d'objections à cette mesure qui était d'ailleurs en elle-même justifiée.

Mais si les Tournaisiens vénèrent Saint Bernard auquel ils doivent la restauration de leur évêché, ils ne peuvent guère penser que cette mesure religieuse se rattache indirectement à une histoire d'amour, celle de Raoul et de Péronelle.

Simon de Vermandois, le fondateur de cette abbaye d'Ourscamp dont nous admirons les restes, non loin de sa cité épiscopale de Noyon, partit à la croisade et devait mourir fidèle à sa foi à Séleucie le 10 février 1148 ; son corps fut ramené en France et enterré à Ourscamp.

Quant à Barthélemy de Jur qui avait également prononcé l'annulation du premier mariage de Raoul, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de cette mesure, compte tenu des usages de l'époque (36), il fut un des plus grands évêques de son temps, par l'appui qu'il apporta à Saint Norbert lors de la fondation des Prémontrés, par le nombre des fondations religieuses auxquelles il participa, comme par sa haute valeur morale. En 1151, il renonça à son siège épiscopal après avoir désigné comme successeur, Gautier, abbé de Saint-Martin de Laon, qui fut sacré évêque de Laon. Il se retira alors comme simple moine à l'abbaye de Foigny qu'il avait fondée avec Saint Bernard et y vécut dans l'humilité et la simplicité jusqu'à sa mort en 1158.

LE ROI LOUIS VII PART A LA CROISADE, ROLE DU COMTE RAOUL DANS LA RÉGENCE DU ROYAUME.

Louis VII veut se croiser pour expier ses fautes. La reine Aliénor, attirée par cet Orient dont elle a tant entendu parler, tient à l'accompagner, d'autant qu'il faut aider son oncle direct Raymond de Poitiers, prince d'Antioche qui est en péril. Les vieux conseillers de Louis VI essayent de dissuader le jeune roi de ce projet. Suger fait valoir les aléas de l'expédition et les risques que pourrait courir le royaume pendant l'absence du Roi. Quant au Comte Raoul, il n'est pas question pour lui de se croiser. Mais le Roi reste ferme dans son projet. Saint Bernard n'a-t-il pas prêché lui-même cette croisade à Vézelay, et en ce jour de Pâques à Vézelay, le 31 mars 1146, le roi n'a-t-il pas porté l'emblème des croisés. Le Roi et la Reine Aliénor partiront pour la Terre-Sainte le 14 juin 1147.

Il faut donc organiser la régence pendant l'absence du Roi. Celui-ci se tourne naturellement vers ceux que son père a chargé de veiller sur le royaume, l'abbé Suger, le Comte Raoul qui est sénéchal de France ; il leur adjoint d'ailleurs l'archevêque de Reims.

On a beaucoup discuté sur le rôle de Raoul durant la régence ; certains auteurs, fiers du passé du Valois, comme Carlier, donnent à Raoul la qualité de Régent du royaume. La plupart des historiens donnent au contraire à Suger ce rôle prééminent. La vérité paraît assez simple. Il était normal que le Roi confie à Suger la gestion du domaine royal à raison de sa grande expérience des affaires, de ses qualités de négociateur ; chacun connaissait sa sagesse et sa fidélité à la cause royale. Mais il ne pouvait être seul, il fallait qu'il ait à côté de lui quelqu'un qui puisse intervenir, même militairement s'il se produisait quelques troubles dans le royaume, et chacun savait que le sénéchal Raoul n'hésiterait pas à agir énergiquement s'il le fallait. Les qualités des deux vieux serviteurs de Louis VI se complétaient ainsi, c'est pourquoi plusieurs lettres concernant les affaires de l'Etat ont été adressées, conjointement à Suger et à Raoul, de même que dans sa 41^e lettre (37) Suger marque que Raoul avait part au ministère pendant le séjour du Roi en Terre-Sainte.

On ne voit à aucun moment de conflit entre Suger et Raoul quelle qu'ait pu être à certaines époques la situation religieuse de ce dernier : ils agissent l'un et l'autre dans l'intérêt du royaume, dans des secteurs où ils se sentaient plus particulièrement responsables, Suger dominant l'ensemble des problèmes.

Mais les échos de ce qui se passait en Terre-Sainte étaient parvenus en France, le retour du Roi paraissait nécessaire ; on pouvait craindre certains troubles dans le royaume. Suger écrit donc en 1149 au Roi pour l'engager à revenir en France. Cette lettre concerne également le Comte Raoul (38) :

« Nous prions donc votre altesse... nous conjurons la bonté de

votre cœur, nous vous supplions enfin... de ne pas différer votre retour un seul instant après la fête de Pâques. — nous avons remis, suivant vos ordres, aux frères du Temple, l'argent que nous nous disposions à vous envoyer. Le Comte Raoul de Vermandois a été remboursé lui-même de tout ce qu'il vous avait prêté, c'est-à-dire de trois mille livres moins deux cents. Votre terre et ceux qui l'habitent se félicitent, avec le secours de Dieu, de jouir d'une bonne paix. »

Ceux à qui Louis VII avait confié son royaume avaient su le maintenir.

LES DERNIÈRES ANNÉES DU COMTE RAOUL ET SA MORT EN 1152.

La première femme du Comte Raoul étant morte, Raoul et Péronelle ont pu s'unir légitimement en 1148. Le Roi et la reine Aliénor sont revenus en France en 1149. Raoul sénéchal de France est toujours un des grands officiers du royaume : les diplômes royaux continuent de porter son contresceau, on le voit parmi les personnalités qui assistent à la dramatique séance où le Roi reçoit Geoffroy Plantagenet qui avait amené chargé de chaînes Giraud Berlai, sénéchal du Roi en Poitou, et à l'intervention de Saint Bernard qui devait malgré tout amener la paix.

L'ambiance cependant a changé, car depuis le retour de la croisade la mésentente du Roi et de la Reine s'accroît : les vieux conseillers, Suger et le Comte Raoul insistent auprès du Roi pour qu'il ne se sépare pas de son épouse ; ils savent le mal qu'a eu Louis VI pour assurer la sécurité de ses états, les risques immenses que le royaume pourrait courir si les fiefs d'Aliénor revenaient un jour à des mains ennemies.

Mais, en quelques années, toutes les grandes figures qui ont animé cette première moitié du XII^e siècle vont disparaître, Suger meurt le 13 janvier 1151. Raoul mourra en 1152, la même année que Thibaut de Champagne et que Joscelin de Vierzy l'évêque de Soissons si respecté de Suger. Saint Bernard est déjà miné par la maladie qui l'emportera d'ailleurs en août 1153.

Après la disparition de Suger, le Roi se laisse influencé par les éléments hostiles à Aliénor, dont Saint Bernard n'a cessé de critiquer la conduite et prend alors une décision qui sera fatale pour le royaume. Le concile de Beaugency, convoqué spécialement en mars 1152 (39) prononce la nullité du mariage de Louis VII et d'Aliénor en invoquant comme motif leur degré de parenté ; peu de temps après en ce printemps 1152, Aliénor épouse Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie qui va devenir Roi d'Angleterre en 1154. Il faudra trois siècles de guerres incessantes pour réparer les conséquences de cet acte ; l'Aquitaine ne reviendra à la couronne de France que sous le règne de Charles VII.

On a pu discuter sur le rôle de Saint Bernard en cette occasion, Luchaire, dont l'autorité d'historien est incontestée, considère qu'il

a eu un rôle capital dans la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine par Louis VII ; l'abbé Vacandard dans son livre sur Saint Bernard minimise cette influence. Il est en tout cas certain que durant toute sa vie, Saint Bernard n'a cessé de fulminer contre Aliénor et contre ses mœurs évidemment peu compatibles avec la rigueur cistercienne. Mais il n'a pas eu en vue l'intérêt du royaume. Alors que Suger s'est opposé de toutes ses forces, et jusqu'à sa mort à la rupture du ménage royal. Mais Suger n'était plus de ce monde au moment du concile de Beaugency.

Quant au comte Raoul, il était trop personnellement lié à la reine du fait de Péronelle pour que son intervention puisse être efficace. Il a dû d'ailleurs lui paraître étrange de constater que le même Bernard de Clairvaux qui avait lancé contre lui l'anathème pour avoir fait annuler son premier mariage à raison d'un degré de parenté prohibé, trouvait maintenant normale l'annulation pour le même motif du mariage d'Aliénor.

Dans son ouvrage « études sur les actes de Louis VII » Luchaire s'est efforcé de déterminer la date exacte de la mort du comte Raoul, car Mabillon fixait cette mort en 1151, *l'Art de vérifier les dates* hésitait entre 1151 et 1152, d'Arbois de Jubainville, le R. P. Anselme, du Cange et de Wailly adoptant la date de 1152. Luchaire conclut, d'après l'examen des chartes de Louis VII, que le comte Raoul est mort en 1152, après le 15 Août puisqu'il signait alors une charte royale datée de Mantes, peut-être même seulement après le 14 octobre selon l'interprétation qu'il convient de donner à une charte de Saint-Crépin de Soissons.

Raoul mourut chrétiennement avec le secours spirituel des religieux de Saint Arnoul de Crépy en considération desquels (40) « il donna à l'abbaye de Cluny cinq cent marcs d'argent d'un seul article, sans compter les présents qu'il fit en particulier à la maison de Saint Arnoul.

Aussitôt que ce seigneur eut fermé les yeux, l'ordre entier de Cluny lui rendit les honneurs qu'il n'accordait qu'aux souverains. On n'épargna rien à Crépy pour célébrer ses obsèques avec la plus grande pompe. Son corps fut inhumé avec cérémonie à l'endroit qui avait servi de sépulture aux Comtes de Valois, ses prédécesseurs, à Saint Arnoul de Crépy : on éleva un mausolé qui fut détruit en l'an 1431 à la prise du château de Crépy par les Anglais.

Pierre le vénérable abbé de Cluny, en reconnaissance des bienfaits dont le comte avait comblé son ordre, envoya une lettre circulaire à toutes les maisons religieuses de sa dépendance, afin que l'on y fit des prières solennelles pour le repos de l'âme d'un protecteur si généreux : il voulut qu'on célébrât à son intention un tricenaire à Cluny et un tricenaire à Crépy, qu'on dit 30 messes dans chacune de ces deux maisons pendant 30 jours consécutifs. Il ajouta que chaque prêtre de Cluny dirait en son particulier trois messes hautes, que les religieux qui ne seraient pas prêtres réciteraient 3 fois les 7 psaumes de la pénitence, que tous les prêtres de la réforme qui n'auraient aucune part aux deux tricennaires, diraient chacun deux messes.

L'Abbé Pierre prescrit par la même lettre que partout où l'on fera un service solennel pour le repos de l'âme du Comte on emploiera les mêmes cérémonies qu'aux services des têtes couronnées, et que le jour du service on donnera un repas à trois pauvres. Il ajoute, qu'outre les prières et les cérémonies ci-devant ordonnées, il y aura dans chaque monastère de la réforme un annuel de messes, afin d'obtenir du Tout-Puissant qu'il place le comte en la compagnie de ses élus et au nombre de ceux qu'il a prédestinés à la vie éternelle. »

*

IV. - Péronelle et ses enfants après la mort du Comte Raoul. Rattachement du Valois et du Vermandois à la Couronne de France

LES DERNIERS TEMPS DE PERONELLE.

La mort du comte Raoul avait causé une grande émotion, non seulement parmi les ordres religieux et dans son entourage, mais aussi parmi les populations du Valois et du Vermandois, car il laissait une femme encore très jeune et deux enfants. Péronelle n'avait pas trente ans et attendait un autre enfant qui sera la comtesse Eléonore. Qu'allait-elle devenir à la fin de cette année 1152, où elle avait vécu deux drames, celui de la répudiation de sa sœur par le roi de France Louis VII, et celui de la mort de son mari le comte Raoul.

Il n'était plus question des rapports jadis étroits avec la cour de France. La reine Aliénor en avait été chassée par son époux Louis VII, elle avait presque aussitôt épousé Henri Plantagenet en lui apportant ses immenses domaines. Elle était devenue la femme de celui qui sera le plus terrible ennemi du roi. Pour Péronelle, sœur d'Aliénor, la cour de France ne peut-être désormais qu'hostile et elle ne tient pas à y apparaître.

A l'égard de ceux qui ont été les compagnons d'armes et qui ont servi sous les ordres du Sénéchal Raoul, la situation est également changée ; celui qui signe les actes royaux en tant que Sénéchal n'est plus un membre de la lignée des comtes de Vermandois ; le dapiférat est passé à Thibaut V de Champagne, le fils de celui qui fut l'ennemi de Raoul. Les liens entre Louis VII et les comtes de Champagne se resserreront ultérieurement encore plus, lorsque, devenu veuf de sa seconde femme, Constance, fille du roi de Castille, en 1160, le roi épousera presque aussitôt après Adèle, fille de ce Thibaut IV de Blois comte de Champagne dont avons souvent parlé.

Il est fort difficile de déterminer la date à laquelle mourut Péronelle étant donné les erreurs commises dans l'interprétation d'un passage de la chronique anonyme d'un chanoine de Laon, ainsi qu'on le verra dans une note spéciale à la fin de cette étude (41).

Ce n'est d'ailleurs pas à Péronelle qu'il appartiendra de gérer provisoirement les domaines de son époux qui reviennent de droit à son tout jeune fils qui prendra le nom de Raoul V de Crépy ; il faut, surtout en cette époque troublée un tuteur énergique et mâle, capable de faire respecter les droits des orphelins.

Raoul avait choisi comme tuteur de ses enfants son neveu Valéran, comte de Meulan, connaissant sa haute valeur militaire, reconnue de tous à raison notamment de sa vaillance devant Candie, ainsi que son bon sens et sa sagesse. Il administra remarquablement bien les immenses domaines de ses pupilles.

Valéran répartit les domaines en plusieurs districts comportant chacun un conseil de barons (barones, consules, ou *homines consulari protestate* suivant les termes employés par les historiens du temps) pour régler les affaires courantes ; il y avait notamment un conseil particulier pour le Vermandois qui se tenait à Saint-Quentin et un conseil pour le Valois avec le bailli, le sénéchal et le chancelier. Dans les cas exceptionnels, le gouverneur ou Valéran, en tant que tuteur, présidait les assemblées. Le Valois et le Vermandois connurent des années de paix. A la mort de Valéran, les enfants de Raoul eurent comme tuteur Yves de Nesles, comte de Soissons, qui maintint l'organisation des domaines mise en place par Valéran.

Péronelle resta attachée aux lieux qui avaient tant compté pour Raoul ; elle tint à rester en étroit contact avec l'abbaye de Longpont dont son mari avait été le second fondateur. Elle s'y fit bâtir un logis « *afin d'être témoin de plus près des vertus des premiers religieux et de s'édifier de leur vie exemplaire* ». Carlier qui écrivait en 1764 nous précise qu' « *on apercevait encore à cette époque un pan de muraille de cet hôtel surmonté d'une cheminée à tuyau rond. Après la mort de Péronelle, la comtesse Eléonore, sa fille, occupait cet hôtel lorsqu'elle venait rendre visite aux religieux ; ce corps de logis fut accordé dans la suite aux évêques de Soissons...* ». Une des principales fermes de la commune de Longpont porte toujours le nom de ferme de la Comtesse.

Crépy dont Raoul avait restauré et amplifié le château ainsi que nous le précise Muldrac dans son Valois royal, restait pour Péronelle la cité primordiale. C'est à Saint-Arnoùl de Crépy qu'elle voulut être enterrée à côté de son époux.

Les tombes de Raoul et de Péronelle, unis une dernière fois dans le même sort, furent détruites par les Anglais lors du siège de 1431.

LES TROIS ENFANTS DE RAOUL ET DE PERONELLE MOURURENT SANS POSTÉRITÉ.

Raoul V, seul fils du comte Raoul et de Péronelle, était malheureusement d'une complexion délicate et était atteint « de la lèpre éléphantine la plus dangereuse de toute ». Il mourut à Crépy fort jeune, sans avoir pu contracter mariage du fait de sa terrible maladie, vraisemblablement en 1168 ; il fut enterré à Longpont dans la partie du cloître située près de la porte de l'église.

Les domaines de Raoul V revinrent alors à sa sœur aînée Elisabeth épouse de Philippe d'Alsace. Lorsqu'à la mort de son père, Philippe hérita en outre du comté de Flandre, il se trouva être un des seigneurs les plus puissants de France. Le Roi Louis VII avait une grande estime pour Philippe d'Alsace et fit avec lui un pèlerinage à Cantorbery afin de prier sur la tombe de Saint-Thomas Becket que Philippe avait particulièrement connu. Le Roi chargea Philippe de la tutelle de son fils dont il était d'ailleurs le parrain, il lui accorda même la propriété du Valois et du Vermandois.

Le jeune Philippe Auguste, né en 1165, devint Roi à la mort de son père en 1180 et bénéficia de l'appui de Philippe d'Alsace ; mais bientôt, sur les conseils de sa mère, Adèle, fille de Thibaut IV de Blois comte de Champagne, et du comte Henri de Champagne qui voyaient grandir la puissance de Philippe d'Alsace, Philippe Auguste chercha à se dégager de son influence en faisant agir contre lui le comte de Clermont en octobre 1182.

Les démêlés entre le Roi et Philippe d'Alsace, entrecoupés de combats et de trêves se poursuivirent après la mort d'Elisabeth, fille de notre comte Raoul, survenue le vendredi saint de l'an 1183. Si le Valois avait été relativement épargné, le Vermandois par contre avait fort souffert de cette guerre. La paix fut faite seulement le jour de Pâques 1184, à Amiens.

Par cette paix, le Valois et le Vermandois revenaient à la comtesse Eléonore, sœur d'Elisabeth, dernier enfant du comte Raoul et de Péronelle. Il fut décidé qu'au cas où elle décéderait sans enfant, le Valois retournerait à la couronne de France avec la ville de Saint-Quentin et tout ce qu'elle possédait dans le Vermandois, Eléonore avait déjà été mariée plusieurs fois (42) avant d'être l'épouse de Mathieu comte de Beaumont qui avait fait valoir ses droits lors des négociations d'Amiens.

Divers accords intervinrent après la paix d'Amiens, entre le Roi, la comtesse Eléonore et son époux Mathieu, comte de Beaumont, afin de confirmer ou de compléter le traité. Eléonore, reconnue comme seule titulaire du comté de Valois, n'ayant toujours pas d'enfant, céda au Roi ses domaines à condition d'en garder l'usufruit sa vie durant, avec le droit d'aliéner en œuvres pies plusieurs portions du domaine du Valois.

A la mort de la comtesse Eléonore, le Valois et le Vermandois reviendront à la couronne de France. Cette mort se situe en 1214, l'année même de la bataille de Bouvines où Mathieu de Beaumont combattit vaillamment aux côtés du Roi.

Si le souvenir de la comtesse Eléonore est resté très vivant dans notre région du Valois alors que les noms de tant de personnages illustres de son époque sont aujourd'hui oubliés, c'est parce qu'elle se consacra à des œuvres de bienfaisance et s'efforça de venir en aide aux malheureux.

Elle s'occupa particulièrement des lépreux (43), comme l'avait également fait d'ailleurs sa sœur Elisabeth, car elle avait vu les redoutables souffrances de son frère. Elle fit de grands dons aux nombreuses léproseries situées dans ses domaines, en terre, redevances, ou même en argent. Elle se préoccupa du chauffage des lépreux, concédant par exemple à la léproserie de La Ferté Milon et à celle de Houllon, le droit de prendre chacune, chaque semaine, une grande charretée de bois dans la forêt de Retz. Elle voulut également, en regroupant parfois certaines maladreries, permettre aux lépreux d'avoir le secours de la religion, en instituant auprès d'eux des chapelains, à la subsistance desquels elle pourvut par de nouveaux dons ; il y eut ainsi un chapelain pour les lépreux à la Ferté Milon, un pour ceux de Houllon, un à Morienval.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les donations qu'elle fit au profit des établissements religieux et des hôpitaux pour pauvres malades. Sa seule charte aumônière de 1194, confirmée d'ailleurs en 1195 par Philippe Auguste, en comprend un grand nombre. C'est pourquoi Eléonore a mérité le nom de « la bonne comtesse » que l'on évoque souvent encore dans nos villages du Valois.

Tout récemment, M. et M^m MATHET, dont le célèbre haras est situé à Bourgfontaine, près de Villers-Cotterets, ont eu la délicate pensée de donner aux jeunes poulains et pouliches de leur élevage des noms de notre région. Les turfistes qui ont gagné en jouant « comtesse Eléonore » qui a eu le grand prix de Longchamp, ignoraient sans doute qu'il s'agissait du nom de la dernière des comtesses de Valois avant le rattachement à la couronne de France, vénérée pour sa bienfaisance.

Eléonore était également fort cultivée et protégeait poètes et troubadours comme on le faisait à la cour d'Aquitaine, dans la famille de Péronelle sans toutefois, d'après Carlier (44), tomber dans des sujets trop profanes. C'est en tout cas à elle que fut dédié le roman de Sainte Geneviève qui eut alors une grande notoriété et qui commence ainsi :

*« La dame de Valois me prie
de mettre en bon roman la vie
d'une sainte que moult el clame.*

La vénération de la comtesse Eléonore à l'égard de Sainte Geneviève se rattache d'ailleurs peut-être au culte rendu à cette sainte dans le village de Marisy Sainte-Geneviève, à côté de La

Ferté Milon, dont les comtes de Crépy étaient seigneurs haut-justiciers. C'est en effet en ce lieu que les reliques de Sainte-Geneviève furent transférées au IX^e siècle devant la menace des invasions normandes (45).

Eléonore qui possédait une demeure à Bouville fonda en ce lieu, suivant des chartes de 1203 et 1204 l'abbaye du Parc aux Dames qui fut desservie par l'ordre de Cîteaux et où elle voulut être enterrée. Elle fut inhumée, après sa mort survenue le 14 juin 1214 à l'entrée de l'église du Parc aux Dames « sous les orgues » nous dit Carlier, en 1764 ; il nous précise d'ailleurs que l'on voyait encore sa pierre tombale avant que le pavé de l'église n'ait été relevé de six pieds à cause des infiltrations d'eau.

RATTACHEMENT DU VALOIS A LA COURONNE DE FRANCE ET FIDÉLITÉ DE PHILIPPE AUGUSTE ET DE SAINT-LOUIS AU SOUVENIR DE SA DERNIÈRE COMTESSE.

Au mois de juillet 1214, après la mort de la comtesse Eléonore, Philippe Auguste prit possession des terres qui revenaient à la couronne du fait des accords intervenus avec sa cousine. Les formalités furent accomplies par Guérin qui remplissait alors les fonctions de chancelier et venait d'être élu évêque de Senlis.

Afin de bien marquer qu'il était l'héritier légitime et le continuateur des comtes de Crépy, Philippe Auguste vint très souvent dans le Valois et ne manquait pas d'aller souvent à l'abbaye du Parc aux Dames où la comtesse Eléonore avait été enterrée.

Saint Louis qui était né l'année même du rattachement du Valois et du Vermandois à la couronne, continua cette tradition, il marqua notamment sa fidélité au souvenir de la comtesse Eléonore par de nombreux bienfaits à l'égard de l'abbaye du Parc aux Dames, ainsi d'ailleurs que sa mère la reine Blanche de Castille et sa sœur Isabelle de France. Par trois chartes datées de Crépy-en-Valois, Saint Louis accorde de nouveaux privilèges à cette abbaye ; en 1225 il alloue aux religieuses du Parc aux Dames, 3 voitures de bois à 3 chevaux à prendre par semaine dans la forêt de Retz ; en 1244, il leur permet le passage et leur donne des droits d'usage dans un bois voisin ; en 1254, il autorise ces religieuses à faire paturer dans un canton de la forêt un certain nombre de porcs. On le voit, en 1265, confirmer la propriété d'un bois à ce monastère. Dans son testament il n'oublie pas l'abbaye du Parc aux Dames à laquelle il lègue 60 livres. Sa présence en ce lieu l'amena même à en dater une charte en juin 1235 (*apud Parcum juxta Crispiacim*).

Si la vaillance du comte Raoul, si le grand amour qui l'unit à Péronelle sont aujourd'hui oubliés, la splendeur de l'Abbaye de Longpont, les restes des Abbayes de Lieu-Restauré de Saint Arnoul de Crépy, d'Ourscamp et de tant d'autres monuments, marquent encore leur souvenir dans notre sol du Valois.

A. MOREAU-NERET.

NOTES

(1) Voir CARLIER : *Histoire du duché de Valois* - tome I, p. 300 et de CAIX DE SAINT-AYMOUR : *Anne de Russie, Reine de France et Comtesse du Valois au XI^e siècle* (Paris 1896).

(2) De ses 2 sœurs, l'une était Reine de Norvège, l'autre Reine de Hongrie ; un de ses frères avait épousé la fille du Roi d'Angleterre, un autre, la fille de l'Empereur de Byzance.

(3) C'est son père, Jaroslav, qui fit construire la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev ainsi que la cathédrale de Novgorod, fonda des écoles et publia un code célèbre : Rouskaïa Pravda.

(4) Le célèbre régiment de spahis, dont nous déplorons avec tant d'émotion, la disparition, avait tenu, lui aussi, à rehausser l'éclat de cette manifestation.

(5) *Gallia Christiana* Tome X inst. p. 207.

(6) COLLIETTE : *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* (II 166.7).

(7) *Vie de Louis VI le Gros* éditée et traduite par Henri WAQUET, les classiques de l'Histoire de France, Paris, Champion 1929.

(8) Enguerrand, fils de Thomas, succéda à son père sans opposition de la part du Roi en s'engageant à effectuer toutes les restitutions possibles. D'ailleurs il ne tarda pas à son tour à mécontenter Louis VI qui au printemps de 1132, sur le conseil de Raoul de Vermandois, prit les armes contre lui et vint assiéger La Fère. Le siège dura deux mois du 6 mai au 6 juillet, sans aucun succès. Finalement les choses s'arrangèrent par le mariage d'Enguerrand avec une nièce de Raoul. (Luchoire annales n° 491).

(9) Etienne de Garlande avait la seigneurie de Livry près de Gonesse, à proximité de Paris, le siège eut lieu en 1128.

(10) JAFFÉ-LOEWENFELD. *Regesta pontificum romanorum*, ed. 2^e Lipsiæ Veit 1885, tome I.

(11) Voir la carte du monde Claravallien à la mort de Saint Bernard, établie par le R. P. Anselme DIMIER.

(12) Les Prémontrés ne reprirent pas leur ancienne importance en France, après la Révolution, car Napoléon, en signant le concordat, tenait à pouvoir surveiller la nomination des curés dans les paroisses et ne voulait pas que ceux-ci puissent être désignés par un ordre religieux.

(13) CANIVEZ *statuta cap. gen. cisterc.*, tome I pages 35-37 ; l'original est aux archives de la Haute-Marne (fonds de l'abbaye de la Chapelle aux planches).

(14) Béthisy se trouve dans l'actuel canton de Crépy-en-Valois.

(15) CALMETTE dans son *Saint Bernard* précise que le mariage eut lieu un dimanche, mais qu'un doute subsiste sur la date précise, 25 juillet ou 1^{er} août.

(16) La date de naissance de Louis VII est généralement fixée à 1119 parfois à 1120. *L'art de vérifier les dates* nous précise qu'il est mort à 60 ans le 18 Septembre 1180. Etant donné l'époque à laquelle commençait l'année, on peut admettre comme plausible l'âge de 17 ans lors de son mariage.

(17) Différentes hypothèses ont été émises sur la date exacte de la naissance d'Aliénor, nous avons admis celle de 1122 qui est la plus couramment adoptée.

(18) Il nous paraît inutile d'insister plus sur le caractère d'Aliénor étant donné le nombre d'ouvrages qui ont été publiés sur sa vie et le rôle exceptionnel et dramatique qu'elle a eu dans l'histoire de France ; mais on ne saurait manquer de signaler les ouvrages récents de Régine PÉRNOUD *Aliénor d'Aquitaine* (1967) et l'évocation de Huguette PIROTTE intitulée *mémoires d'Aliénor* (1964).

(19) LUCHAIRE : *Etudes sur les actes de Louis VII, dans l'histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (éd. Picard, 1885).

(20) *L'art de vérifier les dates* (tome II Aquitaine) nous précise cette donation dont le texte serait le suivant : « *Peronnellae vero filiae meae possessionnas meas et castella que in Burgundia, ut proles geraldii ducis Burgundiae possedeo* » (BOUQUET, tome XII, p. 410).

(21) Le Père ANSELME dans son *Histoire de la Maison de France*, publiée en 1726, se fondant sur la légende de Saint-Félix de Valois qui aurait créé avec Saint-Jean de Matha l'ordre des Trinitaires, attribue à Eléonore et à Raoul un fils Hugues qui aurait été désigné ensuite sous le vocable de Saint-Félix. Les commentaires qui accompagnent la réédition de l'ouvrage du Père ANSELME (édition du Palais-Royal de 1967 - chapitre XVIII) montrent l'inanité de cette allégation.

(22) Voir *Causerie du besacier* par DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, Paris 1895, où l'on cite également l'appréciation de l'historien Henri MARTIN (tome III, p. 78) : « en exagérant au-delà de toute raison un principe d'honnêteté publique, on en avait fait une cause de désorganisation sociale ».

(23) D'après *l'Art de vérifier les dates*, tome II Vermandois. - Bien que l'on ne puisse rien en conclure, il est curieux de rapprocher le surnom de Péronelle, du nom de la ville de Péronne qui lui fut donné en douaire.

(24) Lagny-le-Sec est une petite commune de l'Oise, située entre Nanteuil-le-Haudoin et Dammartin.

(25) Dans une formule spirituelle, H. PIROTTE écrit au sujet de Guillaume le Troubadour qu'il « avait accoutumé de fonder un monastère chaque fois qu'il prenait une concubine ». Il serait d'ailleurs difficile de faire un calcul exact autant des fondations que des concubines.

(26) VACANDARD dans sa *Vie de Saint Bernard, abbé de Clairvaux* retrace (chapitre XII - III) de façon particulièrement émouvante l'intervention de Saint-Bernard à Parthenay auprès du duc Guillaume X pour le rétablissement de l'évêque de Poitiers sur son siège épiscopal.

(27) A. MOREAU-NERET - *Histoire de l'Abbaye de Lieu-Restauré* - Publication de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterets 1970.

(28) *Gallia Christiana*, tome X, p. 118, cité par CARLIER.

(29) *Longpont abbaye cistercienne* par le R. P. Anselme DIMIER et F. DE MONTESQUIOU (nouvelles éditions latines).

(30) A titre de comparaison, la cathédrale de Soissons a 109 mètres de long, celle de Laon 112 mètres.

(31) Charte indiquée par le R. P. DIMIER, référence *Gallia Christiana*,

(32) *L'art de vérifier les dates* indique qu'Etienne de Blois, fils de Thibaut III de Blois comte de Champagne eut 5 fils et 2 filles et ajoute « on lui donne une troisième fille nommée Eléonore, mariée à Raoul de Vermandois. » Mais la plupart des auteurs notamment CALMETTE dans son *Saint Bernard* estiment qu'Eléonore était non la sœur mais la nièce de Thibaut IV comte de Champagne.

(33) Saint-Bernard était personnellement très attaché au comte de Champagne qui l'avait aidé à achever Clairvaux et qui avait fondé l'abbaye de Pontigny.

(34) Etude publiée en français dans la revue *Cîteaux in de Nederlanden* 4-1953.

(35) R. P. DIMIER *Saint Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai*.

(36) Saint-Bernard lui-même avait Barthélemy de Jur en haute estime et l'on ne dénombre pas moins de 14 de ses passages à Laon pour y rencontrer ce saint évêque. Voir S. MARTINET : *Saint Bernard et l'évêque Barthélemy* dans son ouvrage sur Laon publié en 1972 : *Mont Laon*.

(37) DUCHESNE, *Hist. Franç. script.* Tome IV, p. 50, 6-511, cité par CARLIER.

(38) SUGER, œuvres complètes, page 258.

(39) D'après *l'Art de vérifier les dates* la décision conciliaire fut prise le 18 Mars 1152.

(40) CARLIER, *histoire du duché de Valois*, tome I, livre III.

(41) Date de la mort de Péronelle : Il est très difficile de déterminer à quelle date elle mourut. Les historiens qui se sont particulièrement attachés à l'histoire du Valois comme Muldrac dans son *Valois Roial* publié en 1662, ou Carlier dans son *Histoire du Valois* publiée en 1674, nous précisent bien que Péronelle eut trois enfants de Raoul, la dernière la comtesse Eléonore étant née, comme le confirme Carlier, après la mort de son père. Nous retrouvons cette affirmation que les trois enfants de Raoul sont nés de Péronelle chez de nombreux historiens, notamment dans l'ouvrage du Père Anselme ou dans le Dictionnaire historique de Moreri.

Mais les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (tome II - Page 707) rappellent qu'une ancienne chronique manuscrite composée par un chanoine de Laon déclare que Raoul « pour avoir Athies avec ses dépendances, épousa une autre veuve (*quandam viduam*) qu'il enferma ensuite et répudia. » Ils ajoutent : « Si l'on défère entièrement à ce témoignage d'un auteur presque contemporain mais peu exact, il faut en conclure aussi la réalité du mariage de Raoul avec Laurence, fille de Thierry d'Alsace et de Suanehilde sa première femme, car ce ne peut être que Laurence qui lui ait apporté en dot la seigneurie d'Athies située dans le Vermandois. »

Cette thèse très fragile a été reprise par des auteurs français et flamands avec souvent des contradictions internes comme dans l'ouvrage du Père Anselme qui indique que les trois enfants de Raoul sont issus de Péronelle tout en admettant par ailleurs que ce dernier ait épousé Laurence d'Alsace.

Il me paraît impossible d'admettre cette thèse, d'abord parce que la chronique anonyme du chanoine de Laon à laquelle on se réfère est un document des moins probants. Les Bénédictins dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* précisent explicitement que cet auteur commet beaucoup d'erreurs et que les dates qu'il donne sont souvent inexactes ; nous savons d'ailleurs que ce chroniqueur a confondu en certaines circonstances Raoul III et Raoul IV de Crépy.

D'autre part, on ne voit pas chronologiquement comment on pourrait insérer dans la vie de Raoul ce troisième mariage. Le fils qu'il eut incontestablement de Péronelle, Raoul V le Lépreux, avait deux ans à peine à sa mort. Il aurait donc fallu que dans ce délai de moins de deux ans, Péronelle meure, que Raoul se remarie avec Laurence d'Alsace, qu'il emprisonne cette dernière et qu'il la répudie sans que cela provoque la moindre difficulté, ce qui est invraisemblable quand on connaît la puissance qu'avait le comte de Flandre, Thierry d'Alsace.

Il paraît de même étrange que le chroniqueur anonyme de Laon puisse appliquer le terme « *quandam viduam* » à la fille du comte de Flandre.

Au surplus, on se demande comment expliquer dans ces conditions la naissance posthume de la comtesse Eléonore et le respect qu'elle a marqué, notamment dans une charte de 1187, pour la sépulture de Raoul et de Péronelle dans l'abbaye Saint-Arnoul de Crépy.

Ce qui est le plus vraisemblable, c'est qu'il y a eu confusion entre différentes personnalités se rattachant à la famille des comtes de Crépy. Il est en effet impossible d'admettre le tableau des alliances des enfants de Thierry d'Alsace,

comte de Flandre auquel on aboutirait si l'on suivait la thèse de la chronique anonyme du chanoine de Laon : la première fille de Thierry d'Alsace, Laurence, déjà veuve d'Alain d'Alost, aurait épousé notre comte Raoul, alors que le premier fils du même Thierry d'Alsace, Philippe d'Alsace, a épousé Elisabeth, fille de notre comte Raoul ; que le deuxième fils de Thierry d'Alsace, Mathieu de Boulogne, a épousé Eléonore, deuxième fille du comte Raoul et alors que l'on avait envisagé pour Marguerite, autre fille de Thierry d'Alsace, un mariage avec Raoul V, fils de notre comte Raoul, mariage qui n'a pu être réalisé à raison du mal de la lèpre dont il était atteint. On ne comprendrait pas, si la fille aînée du comte de Flandre, Laurence, avait été épousée, puis emprisonnée, puis répudiée par le comte Raoul, comment les frères de Laurence auraient épousé les deux filles de Raoul sans qu'il y ait jamais eu la moindre difficulté entre les deux familles.

C'est pourquoi nous avons écarté les interprétations issues de cette chronique « certes contemporaine mais peu exacte » en respectant la thèse des autres historiens et notamment celle de Carlier qui est conforme d'ailleurs à toutes les traditions conservées dans le Valois.

(42) Eléonore épousa d'abord Godefroy d'Ostrevant, fils du comte de Hainaut, puis Guillaume comte de Nevers qui mourut en 1170, enfin Mathieu comte de Boulogne, propre frère de Philippe d'Alsace, qui mourut en 1173 au siège de Dringcourt.

(43) Voir dans le XVI^e volume des mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne 1970 consacrée à l'histoire de la lèpre et des maladreries de l'aisne, le chapitre : les maladreries de la région de Villers-Cotterets et le comte lépreux Raoul V de Crépy par A. MOREAU-NERET et M. LEROY.

(44) CARLIER (Histoire du Duché de Valois) ajoute que Bergeron dans *le Valois royal* édité en 1583 compare Eléonore à l'illustre Jeanne de Provence pour son goût des belles lettres.

(45) Les religieux de Sainte-Geneviève de Paris étaient encore au XVIII^e siècle seigneurs censiers de Marisy.
